

Bulletin du

Bibliothèque Ville De Montreal,
1210, rue Sherbrooke est,
Montreal, 133, Que.

C.J.

Port de retour garanti.

1590 Avenue McGregor, Montréal H3G 1C5

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe —
Permis No. 10,020.

CERCLE JUIF



Montréal, Juillet-Août, 1974

No. 169

Vingtième Année

17^{ème} ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONGRÈS JUIF CANADIEN



De gauche à droite: Le Très Hon. Pierre-Elliott Trudeau, Premier Ministre du Canada, en conversation avec M. Saul Hayes, C.R., Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien, et M. Sol Kanee, LL.D., ancien président du Congrès Juif Canadien.

LE TRÈS HON. PIERRE-ELLIOTT TRUDEAU ET M. SAUL HAYES, C.R. DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE PLENIÈRE DU CONGRÈS JUIF CANADIEN

Le 16 Juin 1974 en l'Hôtel Royal York de Toronto, était donné un banquet en l'honneur de M. Saul Hayes, C.R., O.C., LL.D., à l'occasion de sa prise de retraite après 35 ans de direction et de vice-présidence du Congrès Juif Canadien.

M. le Premier Ministre l'Hon. Pierre-Elliott Trudeau en était l'orateur invité. Il tint à y prendre part afin d'en rehausser le prestige en l'honneur de son vieil ami M. S. Hayes.

M. le Premier Ministre prononça une allocution portant surtout sur la politique étrangère du Canada et se référant, à l'occasion, à ses relations avec Israël.

Avant d'atteindre le fond du sujet, M. Trudeau tint à rappeler sa collaboration constante avec M. S. Hayes dans les diverses commissions et organisations, auxquelles chacun d'eux apporta tout son précieux concours.

Nous donnons ci-bas le texte intégral de cette allocution qui, par son importance, représente un document capital dans la vie politique du Canada.

* * *

"Ainsi que vous le dites si bien,

Monsieur le Président, lorsque vous me présentiez à cette honorable assemblée, je suis très heureux d'être en communion ici ce soir, avec votre Congrès, qui représente une voix qui est depuis longtemps connue, comme étant celle forte et influente du judaïsme canadien.

Je fus particulièrement heureux et en même temps empressé d'accepter votre invitation, puisqu'il s'agit de rendre hommage non seulement à votre collègue, mais également à mon vieil ami : Saul Hayes.

C'est un homme que je connais depuis longtemps et un homme dont j'ai toujours admiré la bienveillance; un

homme que j'appelle "ami" parce que vous venez de le rappeler.

Et c'est à ce propos, que j'eus l'occasion de connaître non seulement sa puissance intellectuelle profonde, mais également son grand sens de l'équité et de l'humanité.

Je sais que votre Vice-Président Exécutif vous manquera, mais en ce qui me concerne, je continuerai à espérer d'être associé avec Saul dans les années à venir, dans n'importe quelle activité importante que nous pourrions découvrir à Montréal ou dans n'importe quelle partie du pays.

J'espère que vous ne penserez pas que cette prise de retraite de Saul soit contagieuse!

J'ai accepté il y a plusieurs mois, de venir ici m'adresser à vous, avant qu'il n'existe aucune question relative aux événements actuels, et mon seul souci ce soir, est de choisir un sujet qui, je pense, soit probablement le moins partisan.

Le sujet que je veux traiter en ce moment, est celui des affaires étrangères, sur lequel tous les partis sont généralement d'accord.

Je répète que mon seul regret est que je doive traiter devant vous d'un sujet aussi important, qui n'est point en accord avec les discours coutumiers que j'ai prononcés au cours de ces derniers jours.

Ceci me fournit l'occasion, pendant la campagne électorale, de vous entretenir du rôle du Canada sur la scène mondiale et de m'adresser à des hommes et à des femmes responsables qui, depuis longtemps, manifestent un vif intérêt pour notre dimension internationale."

* * *

"Il y a quatre ans que mon gouvernement a complètement revu sa politique étrangère, la première déclaration du genre préparée par un gouvernement canadien depuis les années d'après-guerre. Nous l'avons fait car nous croyions alors que les relations extérieures du Canada avaient déjà pris une orientation nouvelle. Nous nous étions alors fixé six objectifs. Aucun ne ressortissait à un lieu géographique particulier. Aucun n'était exclusivement axé sur l'étranger. Aucune priorité n'avait été définie. Nous avons dit alors, et je le répète, c'est la pour-

(Lire la suite à la page 3)



Le Très-Hon. Pierre-Elliott Trudeau, Premier Ministre du Canada, prononçant son allocution devant les 2.000 représentants des organisations juives de tout le Canada.

suite de ces objectifs, et non le souci de jouer un rôle particulier dans le monde, qui sous-tend la politique étrangère du Canada.

Ces objectifs, vous vous en souviendrez, étaient :

- la paix et la sécurité
- la protection de l'environnement naturel
- l'amélioration de la qualité de la vie
- la justice sociale
- la souveraineté et l'indépendance
- la croissance économique

De temps à autre, l'un de ces objectifs a préséance sur les autres; ils représentent néanmoins, dans l'ensemble, l'essentiel de la politique nationale du Canada.

Celui qui, depuis 1968, veille à l'application de la politique étrangère, c'est un homme que vous connaissez bien, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp. Sous sa gouverne, le Canada s'est rapidement acquis, dans la communauté des nations, la réputation d'un membre actif et consciencieux. Dans le même temps, Mitchell Sharp se révèle, aux yeux de tous, un homme dévoué et un habile négociateur. On le considère comme l'un des plus grands ministres des Affaires extérieures d'aujourd'hui. (Il sera l'hôte cette semaine à Ottawa, d'une délégation ministérielle venue de 14 pays pour la conférence de l'OTAN.)

C'est avec fierté que je constate les réalisations du Canada sur la scène internationale. Notre influence n'est pas sans limite, nous le savons, mais nous ne nous soustrayons pas pour autant aux responsabilités qui incombent à toute société démocratique, à tout pays industrialisé.

Chaque fois que nous l'avons pu, nous avons collaboré avec les autres pour améliorer la condition de l'homme dans la société. Pour qu'on restreigne ou qu'on supprime l'usage des armes destructrices. Pour qu'on règle les conflits. Pour qu'on lutte contre le terrorisme et qu'on l'élimine, où qu'il naisse et quelle qu'en soit la cause. Pour qu'on se partage les techniques, les moyens d'enseignement et les ressources financières. Pour promouvoir la liberté d'action et de pensée des peuples. Pour que les pays s'engagent à établir des institutions internationales qui assurent l'harmonie des relations entre les nations et la sauvegarde de l'environnement.

En outre, nous avons constamment cherché à protéger les intérêts du Canada partout où ils étaient en cause, en oeuvrant au sein des conseils internationaux, auprès des ministres des affaires étrangères d'autres pays, sur les marchés étrangers, sur nos propres côtes et dans nos propres eaux.

Nous avons misé sur la coopération et la concurrence, parce que c'était là la seule voie rationnelle à suivre.

Au Canada, nous avons utilisé nos grands espaces, nos immenses richesses naturelles et les ressources humaines d'un peuple pacifique, au jugement bien éclairé, pour créer chez nous une société qui aujourd'hui fait l'envie des autres nations. Mais nous ne pouvons nous soustraire aux responsabilités que nous avons au delà de nos frontières. Et je dis bien : nous ne le pouvons pas. Pareille attitude ne serait pas viable pour le Canada. Elle ne serait pas viable du point de vue économique; en effet, 24 cents de chaque dollar dépensé au pays proviennent de l'exportation de nos biens et de nos services. Elle ne serait pas viable du point de vue politique, car un très grand nombre de Canadiens ont des attaches profondes et des amitiés sincères pour les pays étrangers. Elle ne serait pas viable même du point de vue strictement moral, car ce qui fait la force du Canada, c'est, à l'échelle du monde comme en deçà de ses propres frontières, sa volonté de partage et d'entraide.

Le Canada n'est pas une île déserte et les Canadiens ne sont pas des ermites. Nous avons besoin des autres, comme les autres ont besoin de nous. Nous ne pouvons pas promouvoir nos intérêts au préjudice de ceux qui nous entourent. Mais nous ne pouvons pas non plus laisser les autres nous exploiter, que ce soit par bravade ou par véridable malice.

Je crois sincèrement que le Canada a su donner de lui-même à l'étranger l'image d'un pays intègre. Nous n'avons rien d'une super-puissance aux pouvoirs sans limites. Mais nous jouissons d'une solide crédibilité, d'une crédibilité d'autant plus précieuse qu'elle est difficile à acquérir. Et cette confiance qu'on nous accorde, le gouvernement libéral vous promet de ne pas la trahir.

Ce faisant, toutefois, nous ne compromettrons pas l'efficacité des relations que nous entretenons avec l'étranger. Bien au contraire, le Canada

s'affirmera avec vigueur et ténacité dans la poursuite des six objectifs qu'il s'est fixés.

Je ne saurais, en un simple discours, passer en revue toutes les activités du Canada ni vous énumérer tous ses sujets de préoccupation. Ce que j'aimerais faire cependant, c'est vous parler de quelques-unes des politiques et des activités auxquelles mon gouvernement attache le plus d'importance. Certaines relèvent du large secteur de la coopération, d'autres de la concurrence.

Si on me demandait de quel critère le monde se sert pour juger le Canada, j'aimerais pouvoir dire que c'est son humanisme, son souci de justice sociale. Je ne parle pas d'appuyer sans discernement toutes les causes épousées par tel ou tel organisme ou tel ou tel groupe d'intellectuels pas plus que de s'intéresser aveuglément à toutes les questions soulevées par des journalistes un peu trop zélés. Je parle de s'engager corps et âme à améliorer la condition humaine. Le Canada n'a pas à pontifier sur les questions internationales; son rôle n'est pas non plus de diriger le monde, d'imposer ses vues aux autres, ou même seulement d'enlever quelques plumes à l'aigle tout proche.

Ce que les Canadiens souhaitent, pour eux mêmes et pour les autres c'est une vie décente et digne. Nous ne sommes pas doués d'un don spécial pour régler les problèmes et nous ne prétendons pas que nos jugements soient infaillibles. Ce que nous désirons, c'est de vivre en harmonie avec les peuples de tous les pays dans un milieu sain et d'aider à soulager les maux de l'humanité. Ce désir est sincère et profond.

Nous n'avons pas de formule magique pour venir en aide à tous ceux qui auraient besoin de nous. Mais il n'y a pas non plus de remparts ou de tranchées qui nous séparent du reste du monde.

La politique étrangère du Canada ne serait pas fidèle à l'image des Canadiens si elle n'était pas humanitaire. Comme l'a dit le poète :

"Si quelque part, il meurt un homme
C'est un peu moi qui meurs en somme."

Ces vers devraient inspirer notre politique étrangère comme ils inspirent notre politique nationale. Si quelque part on tue un homme, tout le monde y perd. Que ce soit un homme, une femme ou un enfant, que ce soit un villa-

(Lire la suite à la page 4)

LE TRÈS HON. PIERRE-ELLIOTT TRUDEAU . . .

(Suite de la page 3)

geois de My Lai, un métis de la Saskatchewan, un berger du Niger ou un touriste en voyage, à Maalot. Notre compassion n'a pas de frontières pas plus que nos efforts n'ont de limites.

J'insiste sur le fait qu'il vaut mieux agir en fonction de politiques bien établies plutôt que de se laisser guider par l'instinct du moment. Les découvertes scientifiques et économiques ont fait disparaître les distances, dans le temps comme dans l'espace. Si nous ne demeurons pas fermes dans nos convictions et nos buts nous nous ferons ballotter au gré de la conjoncture et nous ne servirons efficacement ni nos propres intérêts, ni ceux des autres.

Nous avons la conviction par exemple, qu'il faut ériger un système de relations internationales qui soit fiable. Si lent que soit le processus, si imparfait que soit le système actuel, nous n'avons d'autre choix que d'y apporter notre contribution. Et nous le faisons, petit à petit, bribe par bribe. Voici les secteurs auxquels, depuis deux ans, nous avons apporté le gros de nos énergies et de nos efforts :

Les propositions du Canada pour une révision du droit de la mer, qui ont donné un nouveau ton aux façons d'aborder les problèmes, anciens et nouveaux. Le Canada s'est d'ailleurs inspiré du nouveau droit pour prévenir la pollution de ses eaux arctiques.

L'élaboration et la mise en oeuvre d'accords visant à stopper la piraterie et le sabotage aériens et à contrer le terrorisme international pour instaurer la paix et la sécurité. A notre grand regret, tous les pays n'ont pas assumé leurs responsabilités à cet égard et n'ont pas eu le courage politique qu'il aurait fallu pour faire face à la piraterie. Mais le Canada, lui, va poursuivre ses efforts, tant aux Nations Unies, qu'au sein du Commonwealth et dans le cadre de ses accords bilatéraux.

En août dernier, les chefs d'Etat des 32 pays membres du Commonwealth des Nations se sont réunis à Ottawa pour examiner des problèmes communs. Jamais conférence n'avait rassemblé au Canada autant de participants et de hauts dignitaires. Tous les pays membres en parlent encore. L'appui du Canada à l'idéal du Commonwealth et notre détermination à travailler sans relâche à son maintien ont fait naître à cette occasion un esprit et un optimisme qu'on n'est pas prêt d'oublier.

La réputation du Canada comme champion du Commonwealth n'a ja-

mais été meilleure, c'est vrai, mais cela ne s'est pas fait par hasard. Les préparatifs de la réunion ont été plus intenses et plus longs que pour n'importe quelle autre assemblée jamais tenue au Canada.

D'importants secteurs de la communauté internationale ont à deux reprises, demandé au Canada, depuis les dernières élections de mettre ses forces armées au service de la paix en "en" assurant le maintien. Les Canadiens ont fini par quitter le Vietnam, l'année dernière, après y avoir été pendant 19 ans des patrouilleurs de la paix. Plus récemment, vous le savez, les forces canadiennes sont allées au Moyen-Orient participer d'abord à la Force d'urgence des Nations Unies et, maintenant, à la Force des Nations Unies chargées de faire observer le désengagement militaire. Notre dévouement à la cause de la paix, notre constante disponibilité, la compétence et le dévouement superbes du personnel des forces armées canadiennes et du Service extérieur ont valu au Canada la réputation enviable de défenseur persévérant et impartial de la paix dans le monde.

A l'Assemblée générale et au sein des organismes des Nations Unies, à Genève, à Vienne ou ailleurs, le Canada s'est engagé dans la recherche de solutions à certains problèmes irritants et veut, ce faisant, renforcer l'ordre dans le monde. Nos efforts ne sont pas toujours fructueux mais nous continuerons néanmoins à avancer du même pas décidé. Nous avons dirigé nos efforts, notamment, vers l'arrêt de tous les essais nucléaires et de la prolifération des armes atomiques. Le Canada a été l'un des plus ardents promoteurs des moyens de protection et d'inspection internationales établis par ce traité. Nous avons insisté pour que les précautions voulues soient prises à l'égard de tous les travaux nucléaires auxquels nous participions partout où nous avons compétence pour les faire respecter. Dans un cas, malheureusement, on a procédé au partage des responsabilités techniques avant de mettre en place les garanties internationales nécessaires. Nous craignons que toute expansion du club nucléaire ne soit un grave recul dans l'effort de l'humanité pour contrôler la progression de cette technique affreuse, qui gaspille et qui détruit. La puissance nucléaire est à la portée du Canada depuis 30 ans, mais les gouvernements canadiens qui se sont succédés ont décidé avec raison de ne pas s'en servir. Nous soutenons

depuis longtemps que l'énergie atomique ne devrait pas servir à déclencher des explosions mais être utilisée plutôt à des fins pacifiques, tels la production d'énergie électrique, la recherche médicale et les traitements thérapeutiques. Aucun pays n'a besoin de savoir faire exploser des bombes. L'obligation prévue par le traité de non-prolifération, et assumée par les Etats-Unis, d'effectuer sur demande des explosions nucléaires au-delà du plateau continental et à un prix qui ne comprend pas les frais de recherche ou de développement, assure à tous les pays le droit de se prévaloir de ce service, là où ces explosions sont jugées propices à des fins scientifiques. Nul n'a besoin de faire servir ces ressources à d'autres fins, pas plus qu'on a besoin de réinventer la dynamite.

Ne nous berçons pas d'illusions : une explosion nucléaire, ce n'est pas simplement une explosion un peu plus forte que les autres ; de plus on n'a pas à distinguer entre un engin nucléaire d'utilisation pacifique et un autre d'utilisation non pacifique. Une guerre nucléaire, dans toute son horreur, serait si terrible pour les générations actuelles et futures qu'elle pourrait bien sonner le glas de l'humanité. Et que la guerre ait été déclenchée sciemment ou par accident, que les ogives nucléaires aient servi à l'attaque ou à la contre-attaque, le résultat serait le même.

Ce pouvoir horrifiant doit être soumis à un contrôle international. Il l'a été dans le cas de la stratosphère. Il l'a été pour les fonds marins. Aux yeux d'un grand nombre de pays, il l'a été à des fins d'essai, dans l'atmosphère. Le Canada appuie fermement les efforts de l'Union soviétique et des Etats-Unis pour parvenir à un accord sur la limitation des armes stratégiques. Le Canada pourrait alors se défaire des ogives nucléaires qu'il conserve dans son arsenal de défense de l'Amérique du Nord, de la même manière qu'il a refusé de jouer un rôle nucléaire au sein de l'OTAN.

La seule possession des armes ne résout aucun problème, dans quelque pays que ce soit. On peut retarder la guerre en s'armant, mais non pas la prévenir. Ce qu'il faut, c'est éliminer les causes sous-jacentes de la guerre — les injustices de toutes sortes — en affrontant les problèmes sans détours, comme nous essayons de le faire ici, au Canada. De toutes les injustices, aucune n'inquiète autant le monde que la disparité des niveaux de vie entre les pays développés et les autres. Ce fossé,

(Lire la suite à la page 5)

LE TRÈS HON. PIERRE-ELLIOTT TRUDEAU . . .

(Suite de la page 4)

le Canada essaie de le combler par le truchement de l'Agence canadienne de développement international et du Centre international de recherche et de développement.

Même si la communauté des nations a commencé à travailler pour la paix, même si beaucoup d'Etats augmentent leur pouvoir d'achat et que la population du globe s'élève peu à peu au-dessus du strict minimum vital et se donne une vie culturelle plus créative, nous savons qu'il reste énormément à faire. Il faut engager de nouveaux efforts et de nouvelles ressources dans cette immense entreprise.

C'est un défi gigantesque que nous avons à relever. Il ne suffit pas de pleurer devant ces sombres perspectives et de crier à la fin du monde; il faut rétablir sur la planète un équilibre dynamique entre l'homme et la nature, entre l'homme et l'homme. C'est un défi qui retiendra l'attention de la jeunesse du monde, j'en suis sûr, et les jeunes Canadiens se feront les chefs de file. C'est un défi qui donnera un sens à des vies souvent gâtées par l'excès de biens matériels et pour le relever, nous devons mieux gérer nos ressources, nous laisser moins facilement aveugler par les mirages de la quantité pour nous attacher plutôt à la permanence de la qualité.

Pour cela, les jeunes n'ont pas à rejeter leurs principes fondamentaux. Ils ont simplement à se montrer responsables. Mais leur responsabilité doit être si généreuse, si universelle, qu'elle se distingue, par sa qualité, de l'idéal classique. Cette responsabilité, c'est une nouvelle valeur, une nouvelle morale.

Mais quelle base solide pour la politique étrangère d'un pays! Surtout pour le Canada, si riche en ressources, et qui ne connaît ni rancune ni jalousie.

Il y a un moment, Monsieur le Président, j'ai dit que, sur le plan international le Canada favorisait la coopération chaque fois qu'il le pouvait, mais non au détriment du marché concurrentiel du pays. Je vais vous donner un exemple.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement canadien participe à l'élaboration d'un nouveau projet avec ses partenaires commerciaux de la Communauté économique européenne. Les discussions sont en cours et c'est le Canada qui en a fourni la matière grâce à un innovateur. Nous poursuivons notre effort pour intensifier nos relations

avec le Japon et les rendre plus avantageuses pour les deux parties. Au printemps, mon adjoint spécial, Ivan Head, s'est entretenu à ce sujet avec le premier ministre Tanaka, à Tokyo. Et M. Tanaka a accepté de venir au Canada poursuivre ces pourparlers.

Nos relations avec l'Union soviétique vont toujours en s'améliorant. Il n'est pas toujours facile d'établir de bonnes relations entre deux gouvernements qui ont des vues politiques divergentes, mais les contacts de plus en plus nombreux entre les deux gouvernements sont sûrement plus constructifs que l'apathie de la guerre froide. La visite que j'ai faite en URSS en 1971 et celle de M. Sharp à l'automne nous ont fourni l'occasion de transmettre aux plus hautes instances, et dans une optique humanitaire, l'inquiétude du gouvernement canadien et de bien des Canadiens à l'égard de la situation des groupes minoritaires de l'URSS et de l'impossibilité pour ceux qui le désirent de quitter l'Union soviétique. Certains progrès ont été réalisés et, quand nous avons fait connaître l'attitude du Canada en prévision de la future conférence européenne sur la sécurité, nous avons mis au premier rang des priorités le libre mouvement des peuples et des idées entre l'Est et l'Ouest. Nous ne voulons pas d'une conférence européenne sur la sécurité qui conserve le statu quo.

Toutefois, nous considérons notre amitié avec les Etats-Unis comme la plus importante de nos relations bilatérales. Il est important, c'est vrai, d'établir de bonnes relations avec l'Union soviétique ou la Chine, et de resserrer les liens avec les pays d'Europe ou le Japon, mais le pays qui revêt le plus d'importance à nos yeux, c'est encore les Etats-Unis. Les Etats-Unis sont pour nous un partenaire commercial et un allié; ils partagent le même continent et sont de bons voisins, aussi attachons-nous la plus grande importance à cette amitié. Cela ne veut pas dire que nous allons fléchir devant les Américains et les laisser s'infiltrer dans notre pays, que ce soit sur le plan économique, culturel ou écologique. Mais nous applaudissons à toute initiative américaine qui tend à faire de la planète un endroit où il fasse bon vivre, et je songe en particulier à la mission dont Henry Kissinger s'est acquitté avec tant de brio au Moyen-Orient ces dernières semaines.

La démarche de M. Kissinger était en parfaite harmonie avec les politi-

ques fondamentales du Canada à l'égard de cette région. Le Canada est d'avis que l'Etat d'Israël a le droit fondamental de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et par ses voisins reconnues, à l'abri des menaces et de tout acte de violence. Voilà la position du Canada, celle que nous avons prise lors de l'adoption de la Résolution 242, et que Mitchell Sharp a rappelée lorsqu'il a demandé à la Chambre des communes de tenir un débat d'urgence à la suite des tragiques événements survenus à cette époque-là. Cette position, je la réaffirme encore aujourd'hui. Ni l'embargo mis sur le pétrole par les Arabes ni quelque autre raison que ce soit ne fera changer la politique du gouvernement canadien à l'égard du Moyen-Orient. Il nous faut respecter et reconnaître la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'Israël et de tous les autres Etats du Moyen-Orient. C'est pourquoi nous appuyons les interventions du secrétaire Kissinger et nous le félicitons de ses réalisations extraordinaires. Par le fait même, nous condamnons les activités terroristes des guérilleros arabes qui, défiant la politique des gouvernements arabes, cherchent à nuire aux négociations qui tendent vers un accord permanent. Nous avons été témoins d'un autre de ces actes de violence il y a quelques jours.

Le Canada entretient à l'heure actuelle d'excellentes relations avec Israël, peut-être même les meilleures qu'il n'ait jamais eues. Et elles iront sans doute en s'améliorant si chaque pays consent à y mettre du sien.

Nos rapports sont d'ailleurs tout aussi bons avec les gouvernements arabes. Nous n'avons jamais souscrit à une politique anti-arabe, et je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt des Canadiens, y compris des Juifs canadiens, de durcir notre position. Sur la foi des lettres que Mitchell Sharp a reçues récemment de Mme Meir et de M. Eban, Israël n'a jamais souhaité que le Canada prenne position contre les Etats arabes et n'y a même jamais songé.

Les Israéliens et les amis d'Israël traversent une époque difficile. Il y a quelques semaines, nous avons vu disparaître de la scène politique cette remarquable femme qu'est Golda Meir, chef d'Etat dont le monde entier admirait la sagesse et le courage.

Ayant vécu l'expérience d'un gouvernement minoritaire, je comprends fort bien la situation qu'affronte le nouveau premier ministre d'Israël.

(Lire la suite à la page 6)

Hommage à M. Saul Hayes, C.R., O.C., LL.D.

Au Cours de la 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien

DISCOURS DE M. S. HAYES, C.R.

Dans notre précédent Bulletin de Mars 1974, No. 167, nous présentâmes à nos lecteurs M. Saul Hayes à l'occasion de la distinction d'Officier de l'Ordre du Canada, qui lui fut décernée.

Nous ne pensons pas qu'il faille représenter M. Hayes, dont la prise de retraite volontaire et combien regrettée par nous, de son poste de Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien, a fait l'objet d'une manifestation grandiose de sympathie, d'affection, aussi bien que de respect, de la part de ses innombrables amis et admirateurs.

Le Très Hon. Pierre-Elliott Trudeau, Premier Ministre du Canada, tint

à être personnellement présent à cette manifestation, afin de témoigner une fois de plus, à son "vieil ami" et à toute la communauté juive du Canada, combien sont profonds ses sentiments d'appréciation, de grande estime et de respect, envers ce grand Canadien et ce grand Juif, qu'est M. Saul Hayes.

Nous reproduisons dans ce Bulletin, les discours prononcés à cette occasion, tant par le Très Hon. Pierre-Elliott Trudeau, que par M. Saul Hayes, ainsi que quelques photos qui illustrent brillamment cet événement et cette amitié.

* * *

L'AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE AU CANADA EXPOSÉ PAR M. SAUL HAYES, C.R., O.C., LL.D.

L'événement dominant de l'Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien, tenue à Toronto en l'Hôtel Royal York, fut sans conteste, le discours tant attendu prononcé par M. Saul Hayes, lors du banquet du 16 Juin donné en son honneur à l'occasion de sa prise de retraite en tant que Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien au cours des 35 dernières années.

Ce discours prononcé devant les plus hautes personnalités juives et non-juives du Canada, dont le Très Hon. Pierre-Elliott Trudeau, Premier Ministre du Canada, représente un document de premier plan, non seulement du point de vue de la communauté juive canadienne, mais aussi du point de vue canadien en général et même international.

Dès ses premiers mots, M. S. Hayes déclara que: "la vie doit être vécue progressivement, mais qu'elle ne peut être comprise qu'après coup" et également "que le changement en lui-même n'est point désastreux, mais bien le défaut d'y réagir à temps".

Ces deux phrases peuvent en effet — dit M. Hayes — résumer théoriquement toute la situation actuelle et le développement futur de la communauté juive au Canada.

C'est à la lumière de ces principes que l'orateur décrivit les changements

démographiques de la communauté juive, ainsi que les mutations qui devraient y être apportées.

L'une des premières questions abordées par M. S. Hayes, fut celle des priorités.

Toute l'histoire du Congrès dit-il, est celle de déterminer les préférences à accorder à ce qui doit être fait et qui diffère d'année en année. Aujourd'hui, par exemple, l'intégration n'a point la vedette dans notre agenda mais dans quelques mois, elle pourrait accomplir un énorme bond et venir en tête. L'éducation juive constitue pour certains la seule pensée sans laquelle la vie ne vaudrait pas la peine d'être vécue. Mais pour certains autres, l'auto-défense devrait venir en premier lieu. En d'autres termes, il serait sage de penser qu'à tous moments, les questions des obligations nouvelles peuvent être inscrites dans notre agenda. Ce qui est vrai, c'est qu'un nombre de questions à notre époque, aujourd'hui, demain, sont tellement interdépendantes que chacune représente une priorité en ce qui le concerne.

En un mot, après 35 ans, "je peux déclarer qu'en aucun moment, l'agenda du Congrès Juif Canadien comporte autre chose qu'un sens global et universel. Les premiers faits viennent en premier lieu, mais non point en vue de négliger les deuxième, troisième et

TRUDEAU . . .

(Suite de la page 5)

Toutefois, le récent accord de désengagement négocié, avec l'aide de M. Kissinger, entre le gouvernement de la Syrie et le nouveau gouvernement d'Israël, nous laisse espérer qu'Israël possède un gouvernement fort et qu'on s'achemine vers la paix au Moyen-Orient. Espérons que le nouveau premier ministre d'Israël verra s'installer une paix juste et durable au Moyen-Orient dès le début de son mandat.

Monsieur le Président, peu de Canadiens comprennent mieux l'interdépendance de tous les hommes que ceux qui sont présents ici ce soir. Les membres de la communauté juive ont réussi à conserver leur patrimoine distinctif tout en respectant celui des autres. Vous avez cherché des débouchés au Canada et en avez trouvés mais vous n'avez pas oublié vos frères qui n'ont pas connu la même fortune ailleurs. Vous savez ce qu'est la tolérance et vous la pratiquez, cette tolérance qui constitue précisément le fondement essentiel de notre société.

Je vous salue et, par votre entremise, je demande à tous les Canadiens d'adhérer à la morale du partage, à la morale de l'obligation, à la morale de la responsabilité. Si nous respectons cette morale en toute conscience et sans faiblir, nous pourrions apporter une immense contribution à l'humanité tout entière tout en connaissant la joie et la satisfaction de servir nos concitoyens. Jamais les Canadiens n'ont eu à répondre à un appel si grand."

quatrième questions, mais il est bon que des groupes s'intéressent à des questions spéciales et dédient leurs travaux et leur temps à ces questions."

En ce qui nous concerne, étant un organisme communautaire juif, toutes les matières d'un intérêt vital doivent être étudiées sans préjudicier à l'une d'entre elles.

Il est du devoir de cette génération de considérer le rôle du judaïsme canadien et d'accepter toutes les obligations qui en découlent. Ceci inclut la

(Lire la suite à la page 7)



De gauche à droite: Le Très Hon. Pierre-Elliott Trudeau, Premier Ministre du Canada, félicitant M. Saul Hayes, C.R. Vice-président Exécutif du Congrès Juif Canadien en présence de M. Sol Kanee, L.L.D., ancien Président du Congrès Juif Canadien.

préoccupation pour le judaïsme soviétique aussi bien que pour le judaïsme canadien, l'instruction officielle juive et l'instruction nécessaire pour vivre dans le monde où nous sommes; l'intégrité et la souveraineté d'Israël tout aussi bien que la situation des Juifs âgés ou malades.

Plus une communauté agit et mieux se portera cette communauté. Lorsqu'on demanda à l'Abbé Sièyes que faisait-il durant la révolution française, il répondit: "Je survécus".

Changements démographiques

Le Congrès Juif Canadien a subi de grands changements qui en 1974, doivent être reexaminés, à moins que nous ne continuions d'agir comme si nous étions en 1934 et en 1954, bien que nous vivions ici et aujourd'hui.

En ce qui concerne notre communauté depuis la dernière décade, elle subit une grande baisse de natalité et un très petit accroissement grâce à l'immigration: sa croissance "nette" est très réduite.

D'autre part, un coup d'oeil à l'immigration au Canada nous démontre que les petites villes se réduisent en dimension. Plusieurs n'ont plus désormais de population juive.

La synagogue ne possède plus une très grande attraction pour la grande partie de la jeunesse et ce n'est que la nécessité d'une certaine éducation juive pour les Bar mitzvot et Bat mitzvot et aussi la nécessité de posséder un lopin de terre pour y être enterré, que la synagogue présente une signification externe minime pour la grande majorité des Juifs au Canada.

Nous pouvons cependant assister à un influx d'immigrants dû aux récents changements dans le Royaume Uni qui pourrait résulter en une émigration appréciable de britanniques y compris des citoyens juifs. Le Canada pourrait bien être leur destination.

Il existe également une possibilité du côté de l'émigration du judaïsme soviétique avec Israël comme n'étant point sa destination dernière.

L'histoire de deux villes

J'oserai dire cependant que le climat politique actuel du Québec fera qu'un grand nombre d'immigrants vont dorénavant se rendre en Ontario, principalement à Toronto et à Vancouver en Colombie Britannique. La période historique de Montréal, principal havre pour les Juifs nouveaux-venus, est à sa fin. Etant donné que les sources

principales des Juifs qui demandent le droit d'entrer au Canada, proviennent de pays anglophones — les Etats-Unis ou le Royaume Uni et possiblement l'Australie — ou de ces pays dont la principale langue est l'anglais — Israël et l'URSS — cela ne s'accorde point avec la haute politique du Gouvernement du Québec.

La politique actuelle du Québec consiste à décourager les immigrants anglophones et d'encourager au contraire très activement ceux provenant de contrées francophones. Robert Bourassa, pas plus tard qu'en Mai écoulé, déclara ce qui était déjà connu par tout le monde — la raison d'être est que l'image lugubre d'un Québec français sera éclaircie par une politique d'immigration de cette nature.

En d'autres termes, l'émigration canadienne-française, le taux de naissance en baisse du canadien-français, le désir par les canadiens-français d'obtenir des revenus supérieurs afin de donner à leurs enfants une instruction anglaise, tout ceci contribue à rendre le futur de l'avenir de la langue française, sans protection.

Pour prévenir ceci, la politique pu-

(Lire la suite à la page 8)

blique — Libérale, Sociale Démocrate, du Parti Québécois, de l'Union Nationale — veut s'assurer que les nouveaux venus redresseront les torts du peuple indigène. L'ironie saute aux yeux. Durant des générations, le Québec fut inhospitalier envers l'immigration. Aujourd'hui, le Québec a un besoin pressant d'immigrants: pourvu qu'ils soient de provenance francophone. Ceci pourrait être un geste de désespoir et pas réellement sage, mais beaucoup de personnes croient en lui actuellement pour en faire une sagesse conventionnelle.

Le résultat pour le judaïsme canadien peut être prévu. Il ne faudra point cinq années pour que le judaïsme de Montréal devienne inférieur à celui de Toronto et plusieurs conséquences importantes en découleront.

* * *

Levée de fonds

Abordant ensuite la question de la levée de fonds et de leur distribution, M. Saul Hayes releva qu'elle devait être résolue par une communion et une alliance, entre la démocratie et la ploutocratie, au sein de la communauté juive. La ploutocratie a pour champ d'action la levée de fonds et la démocratie celui de sa répartition. La collaboration devrait être absolue entre le Fonds de Bien-Etre de la communauté juive d'une part, et le Congrès Juif Canadien d'autre part.

Il faudrait, dit M. S. Hayes, que les critiques adressées par le Fonds de Bien-Etre au Congrès et qui se résument en deux points, prennent fin. "Tout ce que vous, Congrès, pouvez accomplir, nous pouvons mieux le faire" et également "Tout ce que le Fonds de Bien-Etre veut accomplir, est ipso facto, la meilleure chose à être accomplie." Ceci frise l'infatuation et le narcissisme, dit M. S. Hayes. Tout ce que le Congrès accomplit de grand et, dit-il, depuis 1919 lorsqu'il fut fondé et notamment durant la période de la seconde guerre mondiale et des années difficiles qu'il a su vivre, "ne constitue point une cause de vénération". Mais trop souvent il est l'objet de campagnes haineuses, de la part de ceux qui connaissent le moins au sujet de la vie juive et qui y sont le moins engagés.

Le Congrès est composé d'individus, dit l'orateur, et en conséquence il n'est point parfait et ses erreurs éventuelles, d'omissions ou d'accomplissements, constitueraient des erreurs humaines.

Aussi, assistons-nous au désir insensé d'individus sans envergure, de cacher leurs propres fautes en publiant et accentuant celles du Congrès et ceci constitue un aspect de la vie juive qui ne me rend pas fier.

D'ailleurs ajouta-t-il, plusieurs des dirigeants des institutions juives ne sont point canadiens, ni d'origine canadienne, mais bien plutôt proviennent des Etats-Unis et en tant que tels, ignorent les problèmes du judaïsme canadien et leur remède.

Ce fut déclara-t-il, une erreur historique de la part de la communauté juive canadienne, d'engendrer un système dans lequel une organisation est en même temps: le juge, le jury et le seul témoin de la manière dont chaque dollar communautaire est dépensé. Le conflit d'intérêt est inévitable. Ce système n'a rien qui le recommande; il est au contraire inéquitable, même inique; mais cependant il existe.

Aussi M. S. Hayes préconisa-t-il la création d'un Conseil Communautaire du Congrès, formé de représentants de toutes les organisations juives qui deviendraient ainsi en effet la "Communauté Juive Unifiée". Si cela constitue une fusion, qu'il en soit ainsi; et si ceci constitue des changements constitutionnels du Congrès, qu'il en soit également ainsi. Mais si cela veut dire aussi que des individus, auparavant hostiles et dont les intérêts étaient principalement ceux de leur paroisse, deviendraient aujourd'hui de grands chefs, cela également sera pour le mieux.

Ainsi que M. Kanee le déclara dans un article publié dans le Bulletin anglais du Congrès Juif Canadien, il n'y a point actuellement de lutte au sein du judaïsme canadien, en ce qui concerne ses structures et son rôle sur les questions nationales ou internationales.

Aucun défi n'est élevé contre le Congrès. La divergence existe sur la scène locale, où le Fonds de Bien-Etre s'est développé et désire diriger les programmes, qui durant plusieurs années et en plusieurs sphères, ont été de la compétence des activités régionales du Congrès.

Les propositions pour un changement possèdent un long passé; qu'il nous suffise de reconnaître que la controverse existe.

* * *

Jeunesse

En ce qui concerne le rôle de la jeunesse dans l'organisation du Congrès Juif Canadien, des idées nouvelles ap-

plicables sont requises. Les jeunes veulent coopérer à la continuité de la vie juive et tiennent à démontrer leur sagesse ou expliquer leur but. Soyons-en heureux et accueillons-les. Recrutons-les même.

Qui seront donc nos successeurs? Certainement le monde souffre d'une carence de direction décisive et inspirée; que ce soit en Israël, en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, une direction inadéquate apparaît en des douzaines d'aspects. Que ce soit pour des questions d'importance majeure ou pour celles plus minuscules du judaïsme canadien, il existe une expectative constante, que la succession d'une direction juive consciencieuse, demeure assurée.

Franchement, le Congrès Juif Canadien à l'instar d'autres institutions importantes, ne peut considérer l'avenir avec complaisance et confiance.

Pluralisme canadien

M. S. Hayes aborda également les questions du pluralisme canadien, le Canada étant dit-il l'antithèse d'une société homogène. Il fut fondé en vue de créer la symbiose dans laquelle deux nations en guerre, étaient appelées à vivre et prospérer. Une politique fut adoptée par la suite, en vue d'accueillir des centaines de milliers d'immigrants d'origine autre que celle anglo-saxonne ou française. En 1971, la population était approximativement d'un tiers Anglo-Saxonne, un tiers Canadienne-française et un dernier tiers Allemande, Ukrainienne, Italienne, Juive et autre.

Dans cette société de base, les canadiens-français refusèrent de s'assimiler à la culture anglo-saxonne nord-américaine, de même que les autres groupes. La Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme reconnut le problème et l'étudia. Ses Commissaires aidés par des douzaines de chercheurs recommandèrent au Gouvernement une politique de bilinguisme au sein d'une société multiculturelle. Celui-là recommanda au Parlement une législation promouvant une loi qui sanctionnerait les deux langues officielles et une politique d'aide et d'assistance à tous les groupes formant la mosaïque de la population canadienne, en en perpétuant sa culture et son folklore.

Ceci constitue en effet une politique remarquable de rejet de l'assimilation et d'acceptation du pluralisme. Ceci

(Lire la suite à la page 9)

pouvait se vérifier au Canada, vu l'ensemble des circonstances particulières, qui produisirent la conception des deux nations. Ainsi dans un certain sens, le Canada jugea nécessaire pour survivre, de vivre grâce à des traités minoritaires. Chacun au Canada, est membre d'un groupe minoritaire.

Je peux exprimer qu'à Winnipeg, par exemple, ceux de provenance Anglo-Saxonne, constituent une minorité, aussi bien à Montréal que dans la Province du Québec.

Je suis convaincu également que les deux siècles de lutte du Canada français afin de survivre, produisirent un environnement canadien pour le rejet de l'assimilation et également, l'acceptation de la lutte pour la survie de chaque groupe minoritaire.

La communauté juive, grâce à un processus historique dans le monde occidental, se trouva dans une position plutôt avantageuse. Les Juifs ne durent pas se convertir, afin de pénétrer dans toutes les formes d'une société ouverte à tous et dans laquelle la religion n'avait plus une aussi grande importance dans la vie journalière de la nation.

La politique canadienne d'une société multiculturelle, agissant dans le cadre d'une société bilingue, constitue-elle une pièce de rhétorique politique ou un but réel qui mènera vers une nouvelle et meilleure patrie pour tous les canadiens?

En tant que membre du Comité Exécutif des "huit" du Conseil Consultatif sur le Multiculturalisme, je peux affirmer que celui-ci ne pourra vraiment aboutir à un succès, malgré les quelques millions dédiés à ses travaux, jusqu'à ce que son budget soit décuplé.

Cependant, c'est toujours un bon projet pilote. Le pilote est supposé conduire le bateau, à travers de tortueux chenaux vers le port. Les chenaux sont en effet tortueux et le port existe, mais le pilote est lent. Je peux uniquement espérer que les pressions en vue d'un budget supérieur aboutiront.

Diaspora juive

La Diaspora juive entre dans une nouvelle phase. A la suite de la dernière guerre du Grand Pardon, une leçon doit en être tirée: c'est que la théorie de l'Alya "Immigration vers Israël de toute la Diaspora entière" doit être révisée et modifiée. Il s'agit de comprendre entre les lignes de l'histoire d'Israël. En effet, si quelque chose de bon émergea de la guerre du Grand Pardon, c'est bien la fin de la thèse qui niait l'existence d'une Diaspora. Nous devons reconnaître qu'Is-

raël en tant qu'Etat, ne peut vivre dans une trêve de songes. Les actes de l'Etat, la responsabilité de l'Etat et de son auto-préservation, ne sont point résolus par des références aux écrits des sages et aux homilies sententieuses. Nous devrions même accepter le fait, que ce sont des êtres humains qui dirigent Israël et qu'en tant que tels, partout où ils se trouvent, ils commettent des erreurs et souvent sont les victimes d'un mauvais jugement.

Nous devons accepter que cette critique soit admise et non point prohibée au sein de la Diaspora, alors qu'en fait elle est non seulement permise, mais prévalente en Israël même.

Après tout, l'Etat d'Israël n'a que 25 ans d'âge. L'existence juive peut bien avoir 4.000 ans et les sentiments juifs pour la Palestine ou Sion peuvent bien remonter à 2.000 ans, mais gouverner un Etat et s'engager dans une lutte de vie ou de mort constitue un fait nouveau. Israël trouvera la solution à ce problème, aidé par son histoire et une tradition hautement intelligente et savante.

Aussi releva M. S. Hayes, ne devons-nous pas être traités comme des traîtres, si nous désirons construire des communautés fortes dans la Diaspora. Nous ne devons point être détournés de notre plan de continuité de la vie canadienne juive. Nous ne devons point être qualifiés d'antisionistes, si nous critiquons certaines tendances et politiques de l'Etat d'Israël. Je ne peux accepter la proposition selon laquelle je ne puis critiquer la politique de l'Afrique du Sud, de l'URSS ou des Etats-Unis, sans être au préalable un citoyen du pays que je critique.

Je ne puis accepter l'ancien "dictum", selon lequel que pour critiquer les institutions d'Israël, ses attitudes et sa politique gouvernementale, il faille faire d'Israël mon foyer.

Je pense que ce sera un mauvais jour pour Israël et pour les Juifs du Canada, si la liberté d'expression veut dire seulement la liberté de louer et la liberté d'exalter, mais non point la liberté de condamner et celle de critiquer.

Dans ce sens, les séquelles de la guerre du Grand Pardon, ont été une catharsis salutaire quoique terriblement coûteuse. Tels sont les faits tels qu'ils se présentent.

Reconnaissons comme un fait normal que le monde occidental est dans un constant état de révolution, de principes changeants et qu'il n'y a point de statu-quo. Que l'on ne peut placer aucune confiance en un monde ordon-

né. Que ce n'est point seulement une révolution post-industrielle ou technologique mais également une révolution sociale qui, inévitablement, avance côte à côte avec celle technologique et industrielle. Seulement, elles avancent si rapidement, que nous pouvons à peine nous ajuster aux nouveaux changements.

Les anciennes digues de la religion, de la vérité, ne caractérisent plus notre monde. Afin de survivre, nous devons travailler plus que jamais, à cause de la faillite de la religion d'être notre invisible appui et aussi à cause de la rapidité du changement doublé d'une lente adaptation.

Israël ne peut le faire pour nous. Les Etats-Unis ne peuvent le faire pour nous. Seulement, le judaïsme canadien grâce à la dévotion de ses propres créations et à l'appui de ses champions, peut garantir son propre futur et S. Hayes cita à ce propos Albert Camus:

"Il accepte la société, mais veut l'améliorer;

Il accepte les contraintes, mais non le statu-quo;

Il rejette l'absolutisme, mais non point le besoin des réformes;

Il rejette la violence, mais recherche le possible.

Une partie de lui-même est religieuse et une partie se rapporte à son désir d'un futur meilleur pour tous".

La question qui se pose ainsi que nos devoirs, sont d'exécuter un programme qui accentue le caractère positif inhérent à cette déclaration de foi.

* * *

C'est sur ces mots que M. S. Hayes annonça sa prochaine retraite en tant que Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien et à cette occasion, il rendit hommage à tous ceux qui, au cours des 35 années de sa mission, le firent bénéficier soit de leurs conseils, soit de leur travail.

Il cita Sam Bronfman, Irving Oelbaum, D. Lou Harris, Davir Kirsch, Abe Bronfman, Meyer Gassner.

Il tint à rendre hommage à Sigmund Unterberg, Trésorier National Exécutif du Congrès qui, lui aussi, prit sa retraite: homme de dévotion, de zèle et d'une haute intelligence. M. S. Hayes remercia également le Dr. Samuel Lewin, Directeur Exécutif de la Région de l'Est, pour les services excellents rendus au Congrès et qui est désigné à d'autres fonctions nationales. Enfin, M. S. Hayes présenta à l'Assemblée M. Alan Rose, son successeur, Directeur Général Exécutif du Congrès Juif Canadien.

LA LOI No 22 SUR LA LANGUE OFFICIELLE DU QUÉBEC

La Loi No. 22 sur la langue française "langue officielle du Québec" et ses 130 articles d'application dans l'administration publique, dans les entreprises d'utilité publique et les professions, comme langue du travail, des affaires, de l'enseignement et le contrôle instauré par la Régie de la Langue Française, ont fait couler beaucoup d'encre, que ce soit pour la soutenir ou pour la combattre.

Le Cercle Juif de Langue Française du Congrès Juif Canadien a depuis sa fondation en 1954, soutenu le principe de l'affermissement et de l'épanouissement de la langue française au Canada, afin qu'elle devienne, librement, la langue du travail et de communication de tous les québécois au sein de la Province.

Nous avons aussi toujours soutenu, que le principal atout qui aurait fait de la langue française la langue prioritaire, volontairement acceptée et désirée par toute la population de la Province, aurait été qu'elle permettrait aussi bien à l'immigrant tout dernièrement arrivé, jusqu'aux canadiens-français établis au Québec depuis de très nombreuses générations, de gagner non seulement honorablement, mais aussi avantageusement leur vie au Québec.

Pareille promotion de la langue française et de tous les francophones, aurait été disions-nous, un phénomène social dont l'évolution se serait accomplie grâce à la bonne volonté et à l'appui non seulement du Gouvernement du Québec, mais également et surtout grâce à la bonne volonté des résidents du Québec de quelque origine fussent-ils.

Nous avons dans le même ordre d'idées, soutenu que cette promotion de la langue française, serait réalisée du fait de sa valeur propre intrinsèque, par incitation et non point par coercition. Nous savons en effet par expérience, que la promotion d'une langue par coercition, n'amène que ressentiments, frustrations, mécontentements et enfin un sentiment de discrimination, qui, une fois éprouvé, est difficile sinon impossible à effacer.

Rappelons immédiatement que sur 125.000 canadiens juifs au Québec, 25.000 sont francophones et 40% bilingues, soit 50.000 individus, qui viennent en nombre et en pourcentage, immédiatement après les canadiens-français.

Aussi, en notre qualité de premier groupe ethnique francophone et bilingue, originellement étranger au Québec, nous prétendions et prétendons aujourd'hui encore, connaître le problème en ses racines les plus profondes pour l'avoir vécu, et en connaître ainsi la seule solution: *l'incitation*.

* * *

Or, en fait d'incitation à l'emploi de la langue française, elle ne pouvait résulter que d'avantages concrets d'intégration et de travail, qui, malheureusement ne se sont point vérifiés.

En effet, l'italien, le grec, l'hongrois, l'ukrainien, le juif, l'espagnol ou le portugais, qui ont beau connaître le français, mais qui ne sont que des immigrants d'il y a à peine une génération, sont malgré tout

et malgré leur connaissance de cette langue, considérés en fait comme des citoyens de seconde zone — "nouveaux québécois" par opposition aux "québécois de souche".

Aussi, nous sommes-nous trouvés en présence, non point d'une incitation gouvernementale à connaître la langue française efficace et fructueuse, mais plutôt face à un découragement.

C'est pourquoi d'ailleurs, ayant failli dans sa tentative d'incitation, mal dirigée et demeurée aux yeux du public rien qu'une simple bonne intention, sans avantages concrets, le Gouvernement s'est trouvé contraint de recourir à la coercition.

* * *

Et c'est là, quoiqu'on en dise, le rôle de la Loi No 22.

Que cette loi ait cru devoir déclarer la langue française langue officielle du Québec, avec toutes ses conséquences d'impositions, constitue en fait, un surplus de preuve de l'échec de l'incitation.

En effet, lorsqu'une langue est déclarée officielle, c'est que, soit cette langue est déjà la langue prioritaire absolue et incontestée du pays, à l'instar de la France, l'Italie, l'Allemagne ou l'Angleterre — ce qui n'est pas le cas pour la langue française au Québec — *soit qu'elle n'est point, en fait, prioritaire, mais que l'on entend l'imposer comme telle en la rendant officielle.*

* * *

Pareille imposition est-elle conforme aux Droits de l'Homme et au bilinguisme officiel reconnu, adopté, au Canada et au Québec.

Nous ne le pensons pas!

En voulant protéger la langue de la majorité numérique — la langue française — c'est la langue de la minorité numérique qui est volontairement atteinte et sacrifiée.

Ceci est contraire au principe même de l'idée génératrice des Droits de l'Homme.

* * *

Mais la langue française est une langue minoritaire au sein du Canada et de l'Amérique du Nord et en conséquence à ce point de vue — d'un point de vue pourrions-nous dire international et fédéral — cette langue y serait minoritaire et requiert donc protection.

A ce propos, l'on nous donne l'exemple de la Suisse, dont les différents cantons possèdent des lois officielles, en vertu du principe de la territorialité de la langue, adopté au sein de la Confédération Helvétique.

Cependant, pour qui connaît la Suisse et ses problèmes, l'adoption des trois langues officielles, subdivisées en langues territoriales suivant les régions, est le résultat non point d'une idée de protection de ces langues, *mais plutôt de nécessité économique et même de survie de ces différentes régions.*

Nous remarquons en effet que dans les cantons de Genève, de Vaud, du Jura et même du Valais, la lan-

(Lire la suite à la page 11)

gue officielle est le français; que plus au nord et vers dans les régions de Zurich, de Shafhausen, la langue officielle est l'allemand, et qu'au Sud sur les frontières italiennes, la langue officielle territoriale est l'italien.

Or, les cantons de langue française sont limitrophes à la France, ceux de langue allemande sont limitrophes à l'Allemagne, et ceux de langue italienne sont limitrophes à l'Italie.

Ce n'est donc point, en raison d'une protection linguistique interne, mais bien plutôt en raison d'un moyen de communication extérieur avec les pays voisins, que ces langues territoriales et régionales ont été adoptées. Et c'est là que nous abordons le problème québécois du point de vue économique.

* * *

En effet, le Québec se trouve limitrophe non point sur certaines de ses frontières, mais sur toutes ses frontières, que ce soit au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest, avec des pays anglophones et avec lesquels il doit procéder à des échanges commerciaux et financiers pour survivre économiquement.

La Suisse est devenue le banquier de l'Europe, grâce en grande partie à la souplesse de son système linguistique, qui cherche à rejoindre le système linguistique de ses voisins limitrophes.

Au contraire, nous assistons au Québec, à un rejet de cette souplesse linguistique, opposé aux tendances actuelles mondiales d'internationalisation et de généralisation de la langue de communication.

Aussi cette tendance de la loi No 22 ne pourra être que préjudiciable aux intérêts bien compris du Québec, c'est-à-dire à son affermissement et à son épanouissement économique, industriel et financier.

Vouloir faire en effet de la langue française la langue des entreprises, des organisations, des institutions publiques, de communication interne et soumettre cette imposition à un contrôle apparemment arbitraire de la part d'une Régie de la Langue française qui possède tous les droits sans que ceux-ci soient ni déterminés, ni précisés, ni sujets à des termes de référence exacts, se résume à vouloir enfermer la liberté du moyen d'expression au Québec, dans une cuirasse de fer qui l'étouffera.

A force de vouloir trop défendre et protéger la langue française au Québec, l'on finira par atrophier la Province.

C'est là une loi de principe et inévitable de la nature.

* * *

Cela ne veut point dire que nous ne partagions point le sentiment profond du peuple québécois canadien-français, de vouloir protéger, maintenir et épanouir sa langue française.

Au contraire, depuis que ce Bulletin du Cercle Juif fut édité en 1954 — c'est-à-dire il y a deux décades — nous nous sommes faits non seulement les défenseurs, mais les promoteurs de la langue française au Québec.

Notre communauté l'adopta et l'étudie de plus en plus. Nos écoles communautaires l'enseignent, afin qu'elle soit la première langue de cette communauté.

Nous voulons que par sa valeur culturelle de tout premier plan, la langue française soit la langue prioritaire de tous les peuples vivant au Québec. Pour cela nous faisons appel, surtout aux québécois d'expression française, afin qu'ils n'anglicisent point et n'abatardisent leur langue.

Mais aux côtés de cet épanouissement de la langue française au Québec, nous pensons sincèrement que l'intérêt bien compris du Québec veut que la langue anglaise y doive maintenir sa valeur et son importance, car nous vivons dans un Canada et dans une Amérique du Nord anglophones.

La survivance économique du Québec dépend pour une grande part, pour ne point dire complètement, de ses relations commerciales, industrielles et financières avec le reste du Canada et ses voisins du Sud qui, eux, sont anglophones, et n'ont pas les problèmes linguistiques du Québec.

C'est là aussi une réalité, dont le Québec et son Gouvernement doivent se soucier.

* * *

Mais au-dessus de ces considérations pratiques et réalistes, vient s'affirmer la volonté du peuple québécois-français de maintenir, épanouir et s'il le faut, imposer sa langue dans sa Province.

Des juristes, spécialistes en droit constitutionnel ou en droits de l'homme, soutiennent avec plus ou moins de conviction et de succès, que le Québec n'aurait point le droit de déclarer "officielle" sa langue française, sans porter atteinte à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique — qui est passablement obscur en la matière — et à l'idée générale des droits de l'homme et de la protection des minorités.

Mais ces juristes oublient qu'il a toujours existé de par le monde, aussi et surtout, les sacro-saints et intangibles principes de "l'autodétermination", la "souveraineté des nations" et la "volonté des peuples", qui priment en fait et en droit, toutes autres considérations contraires, plus ou moins sophistiquées et souvent intéressées.

Si la "volonté du peuple-québécois" veut que sa langue — celle française — soit la langue prioritaire ou officielle du Québec, nous pensons qu'aucune force extérieure, aucune argumentation, aucune pression, aucune influence, quelles qu'elles soient et aussi fortes soient-elles, ne changeront le cours des événements de l'Histoire.

Tout dépendra d'une part, de la force et de la vigueur que le peuple québécois mettra dans l'expression et la réalisation de son désir et de sa volonté, et d'autre part de sa compréhension de l'ensemble d'une question qui présente de nombreux aspects malheureusement contradictoires, soit "l'intérêt économique" et l'expression de la "volonté nationale".

Enfin, souvenons-nous, de la réponse demeurée célèbre du pauvre charbonnier, au puissant François 1er, Roi de France (1494-1547) qui voulait lui prodiguer . . . ses conseils :

"Sire, ne vous en déplaise, Charbonnier est maître dans sa maison".

V.R.

Les Membres du Comité Exécutif National du Congrès Juif Canadien



Au premier plan, assis, de gauche à droite: M. Sol Kanee, LL.D., ancien Président National du CJC; M. Sydney M. Harris, C.R., Président National actuel élu du CJC; M. Monroe Abbey, C.R., ancien Président National du CJC; Prof. Perry Meyer, C.R., Président du Comité Exécutif National du CJC.

Assis sur les bras du sofa à gauche M. Murray B. Spiegel, C.R., Vice-Président National de la Région de l'Est du CJC; à droite, Dr. Marvin Weintraub, Président de la Région du Pacifique du CJC.

Debout, de gauche à droite: M. David Satok, Vice-Président de la Région Centrale du CJC; M. J.-S. Midanik, C.R., Secrétaire National du CJC; M. Morley Globerman, Président de la Région de l'Ouest du CJC; M. Alan Rose, Directeur Exécutif National du CJC; M. Oscar Antel, Vice-Président de la Région de l'Ouest du CJC; M. Lavy Becker, ancien Président du Comité Exécutif National du CJC; M. Léon Teitelbaum, Président de la Région de l'Est du CJC; M. Milton Harris, Président de la Région Centrale du CJC.

Absents: M. Hyman Soloway, C.R., conseiller légal honoraire du CJC; M. Isidor Wolfe, Vice-Président de la Région du Pacifique du CJC; M. Nahum Wilchesky, Trésorier National du CJC; Dr. Léon Kronitz, ancien Président du Comité Exécutif National du CJC.

Résolutions Adoptées par la Dix-Septième Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien

Au cours des quatre jours, — 15 au 18 Juin 1974, — que se tint l'Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien, de nombreuses motions furent présentées et les principales résolutions qui suivent ont été adoptées.

* * * ARCHIVES

Que le Congrès Juif Canadien soit responsable de la coordination nationale de toutes les archives juives au Canada, et devienne un lien entre les "Sociétés Juives d'Histoire" à travers le pays, et que ces sociétés dans chaque région soient considérées comme étant des corps coordinateurs régionaux.

Qu'il soit résolu que ces organisations existantes servent de base à une "Société Juive d'Histoire Nationale", qui encouragera également la souscription et la participation de la part du monde académique, aussi bien que de la communauté, en vue d'une coopération, avec les groupes régionaux existants.

Que des démarches immédiates soient entreprises afin d'exécuter cette résolution, par l'entremise des comités permanents nationaux et régionaux d'histoire, des archives et de recherches, ou grâce à des comités spécialement désignés dans ce but, si cela est retenu préférable.

* * * RÉSOLUTION RELATIVE AUX MUSÉES ET EXPOSITIONS

La "Société d'Histoire du Canada de l'Ouest" s'est constituée le promoteur dans le développement d'un programme d'expositions et de musées. En effet elle organisa en 1972-73 une exposition intitulée "Voyage dans notre héritage" qui attira 40,000 personnes au Musée de l'Homme et de la Nature du Manitoba.

La communauté juive de Winnipeg reçut également le "William J. Shroder Award" pour 1973, en reconnaissance de l'oeuvre de la Société d'Histoire Juive du Canada de l'Ouest.

Enfin, la "Société d'Histoire Juive" reçut un appui renouvelé du Comité National Consultatif des Musées, du Ministère des Affaires Culturelles du Manitoba, ainsi que de la Fondation du Winnipeg en sus de l'aide accrue grâce aux souscriptions, etc., de la part de la communauté.

Il fut décidé en conséquence que la 17ème Assemblée Plénière du Congrès

Juif Canadien, reconnaisse le programme d'expositions de la "Société Juive d'Histoire du Canada de l'Ouest, comme étant le fondement d'un "Musée Juif de l'Ouest du Canada" avec siège à Winnipeg, en association avec le Musée National Juif en l'Edifice Bronfman à Montréal.

* * * PLURALISME CULTUREL

L'évolution culturelle ethnique du Canada, s'identifie à la conception d'une mosaïque ethnico-religieuse, opposée à la philosophie du "melting-pot".

D'autre part, le Secrétaire d'Etat pour les Affaires Multiculturelles, ainsi que ses organisations à travers le pays et son aide financière effective aux programmes d'importance ethnique, aussi bien que l'intérêt des gouvernements provinciaux, marquent un pas important vers un plus haut niveau culturel au Canada.

Il fut résolu en conséquence par la 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien, que celle-ci accorde son plein appui au principe du pluralisme culturel et demande instamment aux gouvernements fédéral et provinciaux, d'améliorer et élargir l'étendue de leurs programmes, et qu'elle s'engage à poursuivre la participation du Congrès Juif Canadien dans les développements de la politique du pluralisme culturel au Canada.

* * * ÉDUCATION

Il fut décidé que le Congrès Juif Canadien encourage et vienne en aide au développement et à l'application dans le programme des écoles juives et des écoles supplémentaires au Canada, d'un programme éducatif et d'information adéquat à la communauté canadienne juive en général, dans le but exprès d'interpréter le rôle des Juifs

canadiens dans l'histoire et la vie du Canada, avec une emphase particulière, donnée à l'histoire et aux activités du Congrès Juif Canadien.

* * * EDUCATION: COMITE NATIONAL ET SECTION D'EDUCATION JUIVE

Cette Assemblée Plénière donna des instructions au nouvel exécutif, d'établir un "Comité National d'Education", qui traitera de la progression de l'idée juive au Canada, en vue d'obtenir la plus haute éducation juive à tous les niveaux, y compris celui primaire, secondaire, universitaire, et d'éducation aux adultes.

Le "Comité National d'Education" devrait être formé par des représentants des diverses régions à travers le pays et comprendra des sous-comités séparés, traitant d'éducation officielle, d'éducation destinée aux jeunes, d'éducation des adultes.

Cette Assemblée Plénière décida également d'encourager l'établissement, avec la participation d'autres organisations juives nationales intéressées, d'un conseil canadien pour l'éducation juive composé d'enseignants juifs professionnels dont les représentants feront également partie du Comité National de l'Education.

L'objectif principal du Comité National de l'Education sera la coordination et l'initiation d'activités éducatives avec toutes les organisations nationales et locales qui ont un intérêt dans l'éducation juive. Le Comité National de l'Education juive n'empiétera pas sur les activités, les fonctions et l'autonomie, des différents conseils d'éducation et écoles qui actuellement existent au Canada. L'Assemblée Plénière donna instruction à l'Exécutif d'établir une section pour l'éducation nationale, et de

(Lire la suite à la page 14)

LE CONGRES JUIF CANADIEN
et son Bulletin du Cercle Juif de Langue Française, souhaitent
une BONNE et HEUREUSE ANNEE à tous leurs
coreligionnaires, et dans un esprit OECUMENIQUE à tous
leurs concitoyens de toutes religions, à l'occasion de la Fête de
ROSH HASHANAH — NOUVEL AN 5735

RESOLUTIONS...

fournir un personnel approprié afin d'exécuter le travail de la section de l'éducation nationale et d'obtenir et fournir les fonds nécessaires. Les responsabilités de la section d'éducation nationale seront: le développement d'un programme de recherches en matériel éducatif; la fourniture d'un matériel d'instruction et d'aide aux enseignants; l'entraînement des enseignants; le recrutement et le service interne d'éducation; un centre d'information et de publications éducatives; des consultations et évaluations; un service du personnel et des élèves.

* * *

EDUCATION: LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET RELATIONS AVEC LES UNIVERSITES

Il fut résolu que le Comité National de l'éducation, au cas où il serait constitué, pourvoira d'élever la qualité des séminaires de l'enseignement juif déjà existants et également de rechercher une affiliation avec les universités locales afin de délivrer conjointement, aussi bien un diplôme d'enseignement par les séminaires d'enseignement juif, que l'attribution d'un degré universitaire.

En ce qui concerne les enseignants se trouvant dans un système éducatif, les employeurs importants devront être encouragés afin de fournir des récompenses en numéraire ou des majorations de salaire, à titre d'encouragement en vue de l'acquisition d'un degré académique.

* * *

EDUCATION: ROLE DES ETUDIANTS ET DES PARENTS DANS L'EDUCATION JUIVE

Il fut relevé que les parents ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la carence de forum communautaire, destiné à des discussions ouvertes sur les problèmes éducatifs et que d'autre part les parents doivent posséder un rôle dans le processus de décisions prises en matière d'éducation.

Il fut ainsi résolu, que le Comité Exécutif du Congrès, en coopération avec les commissions importantes de l'éducation et des écoles, parraine des forums communautaires libres sur l'éducation juive sur la scène locale et prévoit des programmes, des solutions et des activités.

Les parents devront prendre une part active dans la planification et la préparation de ce forum communautaire libre.

* * *

(Suite de la page 13)

EDUCATION: EDUCATION DES ADULTES ET PROGRAMME CULTUREL

Le Congrès Juif Canadien accepta la pleine responsabilité de coordonner différentes activités en matière d'éducation des adultes, mais il demeure encore de sérieuses lacunes dans toutes les Régions en cette matière et notamment;

1. Un centre régional de ressources aux niveaux local et régional;
2. Des instituts de formation de direction, grâce à des ateliers, séminaires, études et groupes de discussion;
3. Le parrainage de l'art et la littérature juifs;
4. La mise à jour d'un bureau de conférenciers;
5. Le parrainage ou co-parrainage de programmes de radio et de télévision dédiés à des questions juives.

Il fut résolu en conséquence, que le comité local éducatif et culturel, en consultation avec le nouveau département d'éducation, s'il sera créé, se dédie à combler les dites lacunes.

* * *

EDUCATION

La conférence nationale sur l'éducation tenue à Toronto, en 1972, faisant suite à une résolution de la 17ème Assemblée Plénière, adopta la résolution suivante:

"Cette conférence recommande que ses organisateurs requièrent instamment de United Israel Appeal, Inc., de discuter avec eux afin de trouver une solution au besoin pressant de ressources additionnelles de fonds destinés au système éducatif juif au Canada."

Il fut résolu en conséquence que la 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien donne des directives à l'Exécutif National d'examiner la résolution susdite et d'agir en conséquence.

* * *

PETITES COMMUNAUTES

Les petites communautés juives du Canada ont éprouvé le besoin de liens plus étroits avec le Congrès Juif Canadien, et exprimé leur désir d'avoir des programmes juifs qui actuellement leur font défaut. Le maintien d'une identité juive et d'un sens d'appartenance à la communauté juive canadienne toute entière, de la part de nos coreligionnaires dans les petites zones non-métropolitaines, doit constituer une préoccu-

pation pour nos dirigeants responsables.

Aussi l'Exécutif National du Congrès Juif Canadien est invité à dédier son attention à la situation des populations juives de ces petites zones métropolitaines, d'établir une liaison et d'initier des programmes, en vue de mettre fin à la sensation croissante, de perte d'identité et d'isolement qui prévaut dans plusieurs de ces petites communautés.

Compte tenu des distances et des exigences de déplacement, il est demandé à l'Exécutif National, de considérer l'établissement aussitôt que possible, de bureaux en des lieux appropriés afin, de répondre aux demandes et aux nécessités des communautés juives locales.

* * *

JUDAISME SOVIETIQUE

La liberté de mouvement des Juifs a été durement restreinte par les actes officiels des autorités soviétiques, et l'indifférence passée a conduit des générations de Juifs en différentes parties du monde à souffrir de discrimination, d'oppression et de génocide. Actuellement des Juifs en Union Soviétique souffrent de pressions économiques et sociales s'ils demandent à émigrer, ou perdent leurs droits individuels de maintenir leur religion et leur identité culturelle. Le courage des Juifs soviétiques qui ont élevé la voix et qui ont pavé le chemin aux autres est un exemple éblouissant pour le monde. Pour certains d'entre eux, le prix payé pour avoir rompu le silence, fut une longue période dans un camp de travail, dans des conditions inhumaines. Pour d'autres, un constant harcèlement.

Le Congrès Juif Canadien, au nom de l'humanité et de la justice:

1. Réaffirme son engagement de poursuivre l'obtention des droits fondamentaux en faveur des Juifs soviétiques;

2. Assure aux Juifs de l'Union Soviétique sa solidarité ininterrompue et sa promesse de demeurer vigilant;

3. Fait appel au Gouvernement de l'URSS de:

- a) Libérer les Prisonniers de Conscience Juifs, qui languissent dans les camps de travail soviétique, prisons et instituts de santé mentale, et dont l'unique crime réel est le désir d'émigrer en Israël.
 - b) Permettre aux Juifs soviétiques d'émigrer immédiatement.
 - c) Permettre à tous les Juifs soviétiques
- (Lire la suite à la page 15)

RESOLUTIONS ...

tiques qui le désirent, de quitter pour se rendre en Israël ou en d'autres pays de leur choix, rejoindre leur familles et de vivre en Juifs.

d) Supprimer les procédures vagues arbitraires en matière d'émigration.

e) Mettre à la disposition des institutions soviétiques juives, des synagogues et des écoles, des livres et documentations nécessaires à l'enseignement des croyances, des langues, de l'histoire, de la pratique de la culture et des aspirations du peuple juif.

4. Fait appel au Gouvernement Canadien et aux Nations-Unies, afin que ces résolutions soient portées à l'attention du Gouvernement soviétique.

5. Proteste contre la vague actuelle de propagande, au sein de l'Union Soviétique, qui déguise l'antisémitisme en l'appelant anti-sionisme.

* * *

LE ROLE DE LA FEMME

Dans les activités de ses comités permanents nationaux, régionaux et locaux, le Congrès Juif Canadien n'a pas utilisé les capacités féminines au maximum.

La 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien insiste afin que ces capacités soient plus pleinement mises à profit dans tous les aspects du Congrès Juif Canadien, y compris dans le rôle de haute direction, du point de vue national, régional et local.

* * *

YIDDISH

L'importance de la langue Yiddish fut reconnue et il fut décidé de poursuivre l'encouragement de l'enseignement de cette langue dans les écoles publiques ayant un nombre substantiel d'étudiants juifs et d'obtenir à ces fins des allocations des gouvernements fédéral et provinciaux dans le cadre du multiculturalisme et de l'aide aux groupes ethniques du Canada.

Il fut également recommandé de fournir une aide financière aux journaux de langue yiddish et d'encourager le développement culturel de cette langue par des représentations théâtrales, des choeurs et des conférences.

A ce propos, il fut décidé de fournir un appui complet au Comité National Yiddish et de pourvoir à la formation de professeurs de cette langue dans toutes les écoles et institutions juives.

A l'instar de ce qui a été décidé au Québec qui a introduit l'étude de la langue yiddish dans les Cegeps, dans

(Suite de la page 14)

certaines Universités et ainsi qu'en Ontario à l'Université de Toronto, le Congrès Juif Canadien est invité à promouvoir activement l'enseignement du Yiddish dans les Collèges et Universités de ses régions respectives.

A ses fins les publications déjà existantes en langue Yiddish doivent être préservées et multipliées dans les réunions publiques, les programmes, les communications, les festivals, les cérémonies et les synagogues.

Un hommage particulier fut rendu au poète juif Melech Ravitch, âgé actuellement de 80 ans.

* * *

SOUVENIR DE L'HOLOCAUSTE

La 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien rendit hommage aux six millions de Juifs qui périrent, victimes de l'Holocauste nazi, et à l'héroïsme des partisans et des combattants du maquis juif.

Le Congrès Juif Canadien réaffirma que le 27ème jour de Nissan de chaque année sera le jour du souvenir qui sera commémoré dans nos foyers, les synagogues, les écoles et autres lieux de réunions en mémoire des actes héroïques du peuple juif au cours de la catastrophe européenne et de célébrer ce jour du souvenir dans la communauté entière par une "Hagaddah" de l'Holocauste.

* * *

SAUL HAYES, C.R., O.C., LL.D.

M. Saul Hayes a servi le Congrès Juif Canadien en tant que Directeur Exécutif et Vice-Président Exécutif durant plus d'un quart de siècle et gagna le titre de dirigeant professionnel du judaïsme canadien et a été l'avocat loyal des idéaux et des concepts juifs, aussi bien de la communauté juive du Canada.

La 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien exprima sa plus haute admiration et appréciation à Saul Hayes pour ses longues années de services dévoués et d'efforts créateurs et lui souhaite ainsi qu'à son épouse Béatrice de longues années de bonheur et d'activité productive aussi bien pour eux que pour leur communauté.

* * *

SOL KANEE, LL.D.

M. Sol Kanee, fut Président du Congrès Juif Canadien pour les trois dernières années écoulées au cours desquelles il a manifesté une attention infatigable et une dévotion profonde aux

intérêts de la communauté juive du Canada.

Aussi, la 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien exprime sa plus profonde gratitude au Dr. Kanee et compte sur de très nombreuses années futures d'une activité vigoureuse au profit de la communauté juive.

* * *

SIGMUND UNTERBERG, LL.D.

M. Sigmund Unterberg a exprimé au plus haut point ses vertus dévouées de Trésorier Exécutif National du Congrès Juif Canadien.

La 17ème Assemblée Plénière reconnaissante envers Sigmund Unterberg pour ses années de dévouement et de persévérance, lui souhaite ainsi qu'à son épouse de longues années de retraite.

* * *

ISRAEL

Cette 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien adresse au Gouvernement et au peuple d'Israël ses souhaits les plus cordiaux et lui exprime sa solidarité inébranlable dans la recherche d'une paix durable.

Cette Assemblée se joint au peuple d'Israël dans sa douleur à la suite des massacres de Kiryat Shmona, Ma'alot et Shamir, et prie pour qu'une fin puisse être portée au plus tôt à ces actes d'horreur et de terreur.

Elle fait appel au Gouvernement et aux peuples de bonne volonté afin qu'Israël jouisse grâce à des négociations directes avec les parties en conflit, d'un traité de paix lui garantissant des frontières agréées, sûres et reconstruites afin que la guerre de Yom Kippour soit la dernière guerre entre Israël et ses voisins.

* * *

SYRIE

La 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien réitère son appui aux Juifs de Syrie.

Les Juifs de ce pays qui y vivent depuis des siècles et y prennent une part active à la vie quotidienne aussi bien culturelle qu'économique, sont l'objet de persécutions religieuses, d'harcèlements et de restrictions.

Le Congrès Juif Canadien n'aura de cesse tant que ses frères et soeurs n'auront quitté la Syrie pour un nouveau foyer en Israël ou partout où ils pourront choisir de s'établir.

L'Assemblée Plénière fait appel à la République Arabe Syrienne de :

a) Rétablir les droits pleins et entiers de citoyenneté au sens le

(Lire la suite à la page 16)

M. Sydney M. Harris, C.R.

Président National Elu du Congrès Juif Canadien



M. SYDNEY M. HARRIS, C.R.

M. Sydney M. Harris est né et fit toutes ses études à Toronto.

Descendant de familles depuis longtemps très actives dans la communauté juive. Son grand père paternel, Samuel Harris, fut le fondateur de la Société Juive de Prêts d'Honneur et des Ecoles libres juives associées. Son grand-père maternel, Mark Gelzaeler, fut un lecteur de la Torah au Temple "Holy Blossom" depuis 1892 jusqu'à sa mort en 1930.

M. Sydney M. Harris est un célèbre avocat de Toronto et un dirigeant bien connu de la communauté juive canadienne.

Parmi d'autres postes occupés par lui, M. Sydney M. Harris fut Vice-Président National du Congrès Juif Canadien, Président National du Comité en faveur du Judaïsme Soviétique, membre de l'Exécutif du Conseil

Canadien des Chrétiens et des Juifs. Il fut également Président du Congrès Juif Canadien, Région Centrale, Président du Conseil Canadien de la Réforme des Congrégations, Président du Comité Conjoint National des Relations Communautaires du Congrès Juif Canadien et de la B'nai B'rith.

En tant que membre de celle-ci, il fut Président de la Loge du Haut Canada, Président des Services de Placement Juif de Toronto, membre du Comité Exécutif du Conseil Canadien de l'Est de la B'nai B'rith et représentant canadien au sein de la Ligue Anti-diffamatoire de la B'nai B'rith.

M. Sydney M. Harris s'est distingué dans un grand nombre de domaines de la communauté juive et du Congrès Juif Canadien y compris en sa qualité de co-président du Comité National Spécial contre le meurtre de l'humani-

RESOLUTIONS ...

(Suite de la page 15)

- plus large en faveur de la communauté juive;
- b) Abroger les lois haineuses anti-juives;
 - c) Libérer les Juifs détenus grâce à de fausses accusations;
 - d) Permettre à des avocats canadiens ou d'autres origines du monde libre d'assister en tant qu'observateurs aux procès de ces Juifs infortunés accusés du meurtre de quatre de leurs coreligionnaires.

* * *

APPRECIATIONS ADRESSEES AU COMITE D'ORGANISATION DE LA 17ème ASSEMBLEE PLENIERE DU CONGRES JUIF CANADIEN

La 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien exprime sa gratitude au Comité d'Organisation de l'Assemblée pour ses efforts infatigables dans l'organisation et l'exécution de cette Assemblée.

Elle saisit cette opportunité pour féliciter les co-présidents du Comité, M. Joseph L. Kronitz et Mme Gerda Frieberg, ainsi que le coordinateur Mme Ruth Resnick; elle présente ses remerciements à M. David Satok, Président de la Région Centrale, notre Région hospitalière; elle adresse également ses remerciements aux Présidents de toutes les autres régions du Congrès Juif Canadien ainsi qu'aux membres du personnel du Congrès Juif Canadien.

té, ainsi qu'en tant que porte-parole dans la campagne contre le génocide et la propagande haineuse.

Il fut à plusieurs reprises l'orateur de la communauté juive à des assemblées et programmes de radio et télévision; écrivit de nombreux articles sur des questions de religion, d'instruction dans les écoles publiques, sur l'Eglise et l'Etat, les libertés civiles, les relations entre groupes, le droit et l'action sociale.

M. S. M. Harris prit une part active et distinguée en de très nombreuses conférences internationales au cours des dernières années à Genève, Londres, Jérusalem, Bruxelles, y compris celles du Congrès Juif Mondial, du Conseil Mondial des Organisations Juives et à celles également mondiales du judaïsme soviétique.

AMITIÉ QUÉBÉCOISE

A l'occasion de la Fête Nationale de la Saint-Jean-Baptiste, une série de réceptions et de fêtes ont été données par la Société Saint-Jean-Baptiste et par le Ministère du Gouvernement du Québec.

Ces fêtes qui s'étendirent du 21 au 23 Juin, étaient précédées par une conférence de presse tenue par le Ministre de l'Immigration, l'Hon. Jean Bienvenue, le Vendredi 14 Juin à l'Auberge du Père Gabriel au Vieux Montréal où la presse ethnique était convoquée à midi à un vin d'honneur.

M. J. Bienvenue exprima l'espoir que les communautés ethniques participeraient avec éclat à la semaine de fraternisation entre Québécois de toutes origines, et qui aurait compris un Dîner de l'Amitié le Vendredi 21 Juin au Chalet de la Montagne, des Jeux de l'Amitié le Samedi 22 Juin au Parc

Lafontaine et dans les principaux jardins de la ville, et le Dimanche 23 Juin la Fête de l'Amitié proprement dite comprenant des spectacles, des chansons, des parades et une revue de danses folkloriques au Forum.

* * *

Au cours du Dîner de l'Amitié au "Chalet de la Montagne" devant une assistance d'environ 800 personnes, le Ministre M. J. Bienvenue prononça un discours fort éloquent et plein de chaleur à l'adresse des immigrants et des néo-québécois.

Nous ne saurions mieux faire que de donner le texte intégral de ce discours, qui revêt un intérêt capital en cette période où le Gouvernement présente la Loi No 22 sur la Langue Officielle du Québec et qui nécessite certains explications et éclaircissements de base.

Discours du Ministre de l'Immigration, Monsieur Jean Bienvenue, à l'occasion du Dîner de l'Amitié Québécoise

"Ainsi donc, nous voilà réunis ce soir pour le "Dîner de l'Amitié", l'une des manifestations de cette Semaine de l'Amitié Québécoise que le Ministère de l'Immigration du Québec a organisé cette année dans le cadre des Fêtes nationales du Québec, en étroite liaison avec le Comité des Fêtes dont je voudrais saluer le président et les membres et souligner l'extraordinaire coopération qui nous a permis de réaliser ensemble un projet qui me tenait beaucoup à coeur.

Il est bon qu'une telle manifestation ait lieu en un pareil moment et qu'elle réunisse, d'une façon aussi brillante et aussi chaleureuse, québécois de naissance et québécois d'adoption, unis par le même goût d'un Québec fraternel et accueillant.

L'histoire passée et récente nous rappelle en effet que la communauté canadienne-française, repliée sur elle-même à la suite d'événements historiques sur lesquels il n'est pas nécessaire de s'appesantir, n'a pas toujours été accueillante. Nos frères Grecs Orthodoxes et nos frères Juifs Sépharades se rappellent en effet qu'il y a moins de 15 ans il ne leur était pas permis de fréquenter les écoles françaises pour cause de religion.

Je ne puis me résoudre cependant à imaginer que le Québec soit terre de xénophobie — pour ma part, je pen-

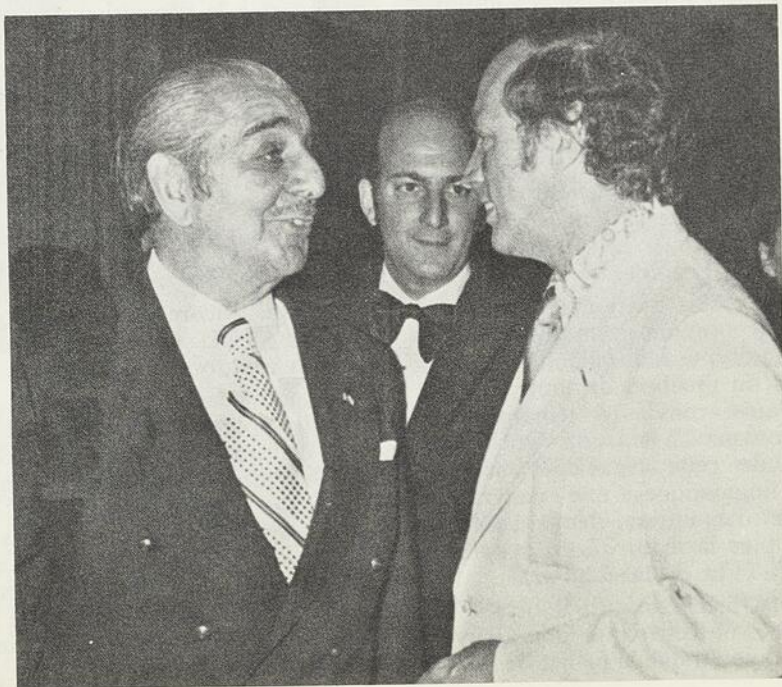
cherais plutôt vers la "xénotimie" si vous voulez bien accepter ce mot barbare. En d'autres termes, je ne pense

pas qu'il y ait de haine au coeur des québécois. Je pense plutôt que nous craignons l'étranger, l'autre, le "survenant" pour reprendre l'expression du roman de Germaine Guevremont.

Dans le message inaugural qu'il lira à l'Assemblée Nationale le 14 Mars dernier, le Lieutenant-Gouverneur disait entre autres choses, et je cite: "Cette deuxième session de la 30e législature sera pour tous les Québécois l'occasion de témoigner d'une façon particulière de leur attachement aux grandes libertés individuelles et collectives du citoyen... Le Québec doit exprimer clairement et formellement son attachement aux libertés fondamentales et sa détermination à combattre toute forme de discrimination... La sécurité culturelle des Québécois est devenue une condition essentielle au maintien d'un sain équilibre dans le développement de la société et à la sauvegarde des libertés individuelles du citoyen. L'environnement culturel dans lequel les Québécois francophones évoluent au Québec même, au sein du Canada et sur le Continent Nord Américain impose au gouvernement Québécois une responsabilité particulièrement exigeante. La recherche de la souveraineté culturelle devient dans cette perspective une simple question de réalisme et de logique.

(Lire la suite à la page 18)

Le Très Hon. Pierre-Elliott Trudeau, Premier Ministre du Canada, en conversation avec M. Monroe Abbey, C.R., Président National Honoraire du Congrès Juif Canadien, et M. Charles Bronfman, Président de l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal.





“Le Gouvernement est convaincu qu'en matière linguistique et culturelle, le moment est venu de passer aux actes et de traduire dans des textes législatifs clairs et précis ses objectifs de justice et d'équité. La politique linguistique du Québec reconnaîtra à la communauté francophone ses droits culturels et elle assurera à chaque québécois le respect de sa langue et de son identité dans tous les grands secteurs de l'activité humaine. . .

“L'Assemblée Nationale sera donc appelée à poser un geste d'une importance historique indiscutable. Tous les citoyens du Québec, de toute origine, seront ainsi conviés à témoigner de leur foi dans l'avenir du Québec en faisant de cette législation sur les droits linguistiques une oeuvre de justice et d'équité qui démontrera une fois de plus la maturité du peuple du Québec” (Fin de la citation).

Et c'est bien parce qu'il tient à atteindre ces objectifs que mon Gouvernement a voulu que le projet de loi sur

la langue officielle soit proposé à la réflexion et à la discussion des citoyens et des groupes avant même que les élus du peuple n'en commencent la discussion. Je ne saurais donc trop insister sur cet exercice de gouvernement de soi-même dont la Commission Parlementaire qui siège en ce moment est l'un des éléments.

Bâtir ensemble le cadre législatif qui régira la vie collective de demain est un sain exercice de démocratie directe et vivante. Encore faut-il que l'on soit d'accord sur la forme de démocratie que l'on veut, que l'on souhaite.

Me permettez-vous de vous livrer ma philosophie personnelle, mon crédo de la démocratie? Cette croyance, ancrée sur mes convictions personnelles et politiques les plus profondes, celles pour lesquelles je milite depuis toujours, celles qui ont éclairé mon action politique et guide mon action comme Ministre de l'Immigration, cette croyance, dis-je, repose sur trois principes fondamentaux :

1er PRINCIPE: LA LIBERTÉ

Dans une démocratie comme celle où nous avons la chance de vivre, la liberté est la valeur première. C'est d'ailleurs ce que certains d'entre vous, frères d'autres origines, présents ici ce soir, êtes venus chercher, en tout premier lieu, fuyant des régimes totalitaires, qu'ils soient de droite ou de gauche. Comme vous, je tiens plus qu'à toute autre chose, à cette liberté dont le Canada et le Québec reflètent à l'extérieur une image exceptionnelle. Pour ma part je suis fier d'appartenir à un pays dont le rayonnement et l'attraction reposent en grande partie sur cette réputation de liberté.

Et c'est au nom de ce principe, au nom de cette valeur, que je continue à croire que l'incitation est meilleure que la coercition. Mon expérience quotidienne révèle en effet que les choses auxquelles j'adhère volontairement sont mieux intégrées que celles que je subis par la Loi ou par la Force.

L'action de mon Ministère a toujours été largement orientée par ce principe. C'est pour cette raison que j'ai toujours demandé aux divers groupes ethniques de rejoindre le groupe majoritaire du Québec, la communauté francophone, avant d'y être contraints et je me félicite des progrès immenses qui ont été accomplis depuis deux ou trois ans en ce domaine.

2ème PRINCIPE: LE BIEN COMMUN

Toutefois, il est évident que les libertés individuelles connaissent une limite naturelle qui est celle du bien commun. Sans doute est-ce là une réminiscence de la philosophie de St-Thomas qui nous était enseignée autrefois dans nos études classiques.

Si donc le bien commun l'exige, je suis prêt à y sacrifier certaines libertés individuelles. Si la survivance de la langue et de la culture françaises au Québec l'exige, je n'ai aucune objection — bien au contraire — à légiférer ou à entreprendre des actions administratives précises.

C'est dans cet esprit que, depuis ma nomination, j'ai veillé à ce que mon Ministère prenne des mesures très précises dans le domaine de la langue.

Je vous rappelle à cet effet que, depuis deux ans,

— L'appareil des C.O.F.I. est passé de 50% de classes de français et 50% de classes d'anglais à 86% de

(Lire la suite à la page 19)

classes de français et 14% de classes d'anglais à l'image de la société québécoise;

- Les cours de langue à temps partiel ont connu la même évolution;
- Des garderies uniquement en langue française ont été ouvertes et sont passées depuis 1972 de 2 à 10 et de 112 places à 340 places.

A l'énoncé de ce second principe, je tiens cependant à apporter une précision de taille: En aucun cas, la défense du bien commun ne doit entraîner de *discrimination*. Je me contenterai de redire ici, mot à mot et avec vigueur, le message que m'ont transmis de façon très claire les porte-paroles des groupes ethniques et que je livrais déjà à l'Assemblée Nationale dans mon discours du 26 Mars 1974 et je cite:

"Nous reconnaissons la nécessité pour le Québec auquel nous sommes fiers d'appartenir, de défendre sa langue et sa culture et nous voulons participer à cet effort collectif. Mais de grâce, pas de discrimination et surtout ne faites pas porter aux seuls immigrants la responsabilité de cette entreprise." (Fin de la citation)

Je ne peux pas non plus me résoudre à contraindre un autre de faire ce que je n'aurais pas moi-même le courage de faire.

3ème PRINCIPE: LE RESPECT SACRÉ DES DROITS DES MINORITÉS

Notre histoire nous a appris à vivre dans un pays diversifié et pluraliste où se côtoient des minorités. Ma conception de la démocratie et mon esprit de justice me font affirmer que les droits des minorités doivent être respectés scrupuleusement. Et ce n'est pas parce que nous avons souffert au long de notre histoire que nous ne devons pas appliquer ce principe avec rigueur. Bien au contraire, nous sommes encore plus responsables de le faire respecter au nom de l'équité.

Voilà, mes chers amis, ce que j'é-

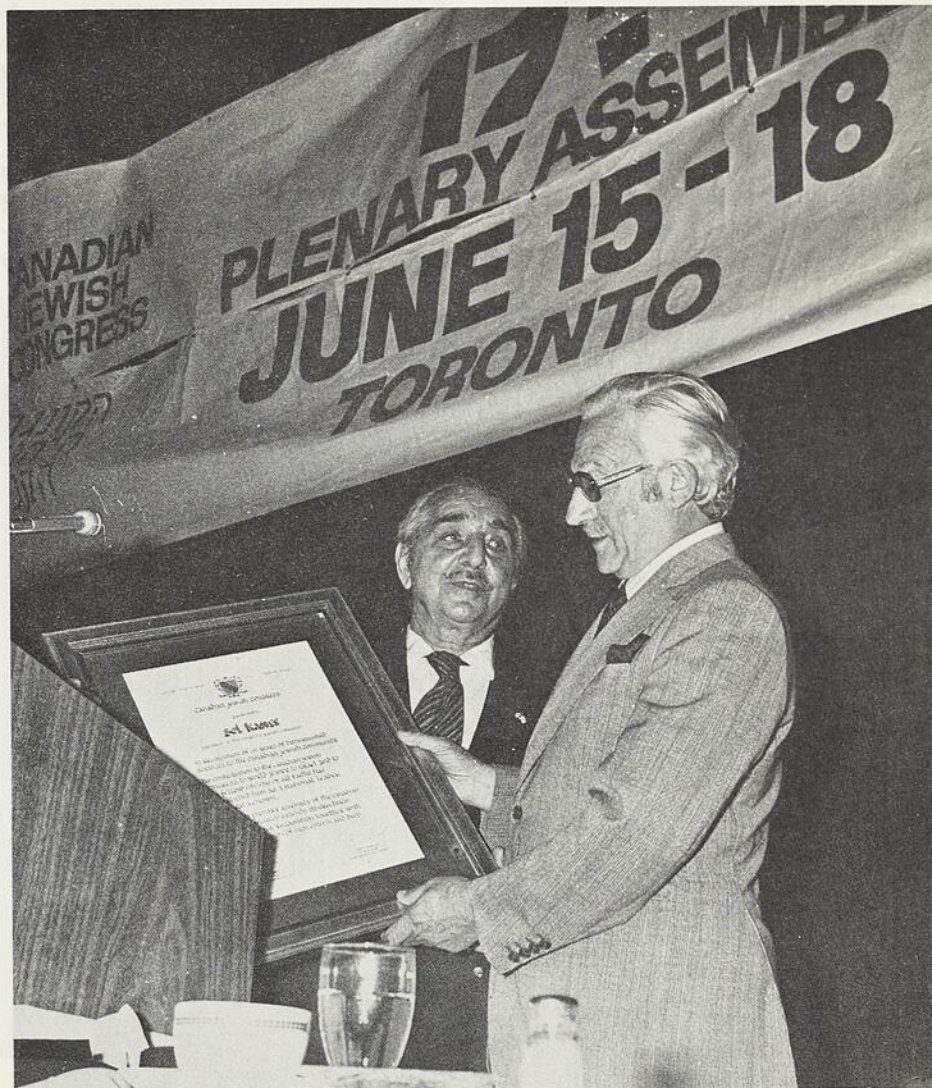
prouvais le besoin de vous dire ce soir, dans le cadre de ce Dîner de l'Amitié.

En terminant, je voudrais vous relire un couplet, du très grand poète qu'est Gilles Vigneault:

"La chambre d'ami sera telle qu'on viendra des autres saisons pour se bâtir à côte d'elle"

Puisse le Québec être cette chambre d'ami!

M. SOL KANEE, PRÉSIDENT SORTANT DU CONGRÈS JUIF CANADIEN



Remise par M. Monroe Abbey (à gauche), Président Honoraire National du Congrès Juif Canadien, à M. Sol Kanee (à droite), Président sortant du Congrès Juif Canadien, d'un parchemin commémorant les services rendus par ce dernier.

Ce parchemin mentionne: "en reconnaissance des 35 années de distingués services à la communauté canadienne juive".

"Sa contribution au Judaïsme mondial en Israël et à ses concitoyens de toutes croyances, l'a désigné en tant que dirigeant national de grande renommée. Cette 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien lui présente ses souhaits et sa reconnaissance ainsi que l'expression de sa haute estime et profonde affection."

Hommage au Dr. Sigmund Unterberg

TRÉSORIER EXÉCUTIF NATIONAL du CONGRÈS JUIF CANADIEN

Le déjeuner offert le 18 Juin 1974 au cours de la 17ème Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien, en l'Hôtel Royal York de Toronto, fut dédié en hommage à M. Sigmund Unterberg, LL.D., Trésorier Exécutif National du Congrès Juif Canadien, à l'occasion de sa prise de retraite après 30 années de services.

Au cours de cette période d'une vie entière, dédiée à la communauté juive du Canada et spécialement de Montréal, M. S. Unterberg fut le grand argentier du Congrès Juif Canadien et prit soin avec dévouement et grande compétence des intérêts majeurs du Congrès et de la communauté qu'il représente.

M. S. Unterberg, toujours à son poste, le premier arrivé et le dernier parti, payait de sa personne pour donner l'exemple à tous ses collaborateurs.

Entouré de toutes les plus hautes personnalités juives du Congrès, venues apporter par leur présence le témoignage de leur appréciation et de leur reconnaissance pour la grande oeuvre par lui accomplie au profit du peuple juif canadien, M. S. Unterberg apparaissait aussi ému que troublé dans sa modestie, par cette manifestation d'affection et de reconnaissance.

M. S. Unterberg prend sa retraite, il est vrai, mais la Communauté Juive et le Congrès Juif Canadien auront toujours besoin de ses lumières et de ses

conseils; aussi, dans un geste de dévouement, se tiendra-t-il à la disposition du Congrès Juif Canadien en tant que conseiller, auquel cette institution continuera de faire appel.

L'émotion et la sincérité de M. S. Unterberg, se traduisirent en une allocution dont nous donnons ci-après le texte:

"Je suis reconnaissant au Comité d'organisation de cette 17ème Assemblée Plénière, qui jugea convenable d'inclure cette manifestation dans le programme de l'Assemblée comme une marque de reconnaissance et d'hommage à laquelle ce déjeuner est dédié, et je tiens à exprimer ici ma profonde appréciation.

Il est normal pour celui qui est comblé d'un pareil honneur, de jeter un regard vers sa carrière passée.

Plusieurs images traversent ma pensée et plusieurs souvenirs envahissent ma mémoire.

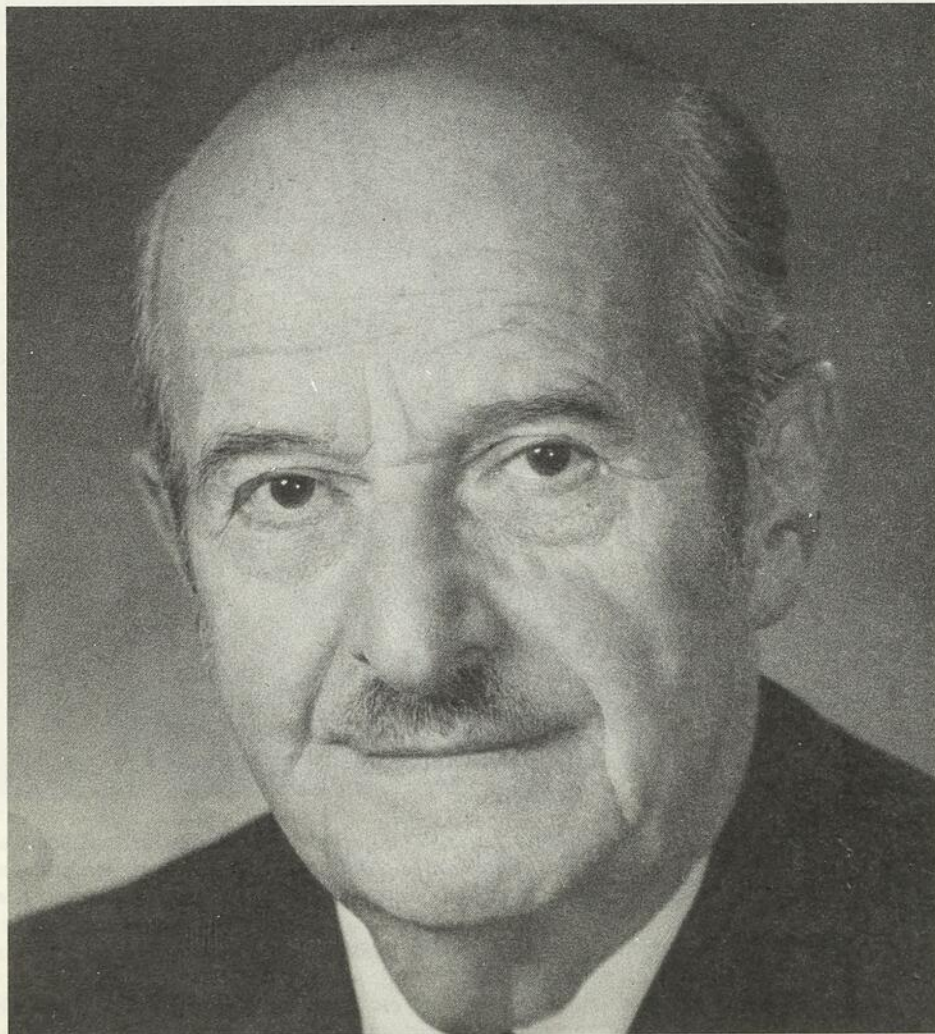
Je suis à la veille de ma prise de retraite après avoir été au Congrès durant 30 ans. Cela représente un nombre d'années supérieur à la moitié de ma vie d'adulte.

Venu au Canada en tant que victime de persécutions raciales et religieuses, je me trouvais soudainement dans un monde étranger dans lequel je devais m'intégrer. J'éprouvais dès le début de ma nouvelle carrière auprès du Congrès en 1943, un sens d'appartenance et de participation et je désire souligner, que ma carrière représentera pour mon épouse et moi, un grand et constant événement.

C'était parfois un souvenir quotidien de la vie que je venais d'abandonner, mais ma préoccupation dédiée aux affaires du Congrès et de la UJRA dont le travail humanitaire, malgré la tristesse et la tragédie qu'il comportait, me donna un sens de satisfaction et m'aida à oublier ce qui m'était advenu et encore plus, ce qui était advenu à plusieurs membres de ma famille, que je ne revis plus jamais.

Mais je ne vais point exposer ici mes sentiments, si ce n'est pour dire que j'eus l'avantage profondément apprécié, de travailler dans les comités composés de citoyens canadiens distingués et sous des présidents tels que feu Samuel Bronfman, Michael Garber,

(Lire la suite à la page 21)



M. Sigmund Unterberg, LL.D., Trésorier Exécutif National du Congrès Juif Canadien.

Monroe Abbey et Sol Kanee, et qu'au surplus j'eus le bonheur de servir sous un "leader" tel que Saul Hayes.

Ce fut un grand privilège pour moi, que d'être associé dans une direction, qui assumait ses responsabilités avec autant de sérieux, dans l'une des périodes si importantes de l'histoire et la vitalité du Congrès Juif Canadien et de la UJRA, les deux grandes institutions communautaires qui devinrent une partie intégrante de la vie canadienne juive.

Les activités quotidiennes du Congrès permirent difficilement les joies familiales, ou le repos et la détente, ou les spéculations intellectuelles, qui devinrent secondaires et quelquefois disparurent complètement.

Je saisis cette occasion afin d'exprimer publiquement à mon épouse et à

mes enfants, mes remerciements profonds pour la compréhension de mon travail qui fut complètement dédié à notre grande organisation.

Je désire aussi faire mention publiquement, de mes relations avec le personnel du Congrès.

Ce fut enrichissant pour moi, de faire partie d'un groupe de travail appelé à exécuter les décisions des assemblées plénières, des comités exécutifs, des officiers et autres autorités responsables des programmes du Congrès et de la UJRA, et je suis sincèrement heureux qu'au cours de cette association, je me fis de si bons et chers amis.

Sincèrement, j'apprécie les efforts de ceux qui ont voulu célébrer aujourd'hui ma prise de retraite en tant que Trésorier Exécutif du Congrès.

Si dans une certaine mesure, j'ai fourni une contribution que vous avez été assez bons de reconnaître, c'est parce ainsi que je l'ai déjà dit, j'eus le privilège de travailler avec des personnes dont j'ai admiré la vision et le dévouement et qui se dédièrent à la solution de plusieurs problèmes au cours des dernières trente années.

Si l'on se souviendra de moi en tant que travailleur en la grande cause du Congrès et de la UJRA, j'espère que cela sera dû aux préoccupations et à l'intérêt que je leur ai dédiés. Ceux-là ne se sont point amoindris et je suis reconnaissant envers les Officiers du Congrès pour leur décision d'user dans le futur de mes connaissances et de mon expérience, afin que je puisse en tant que conseiller national, continuer

(Lire la suite à la page 22)

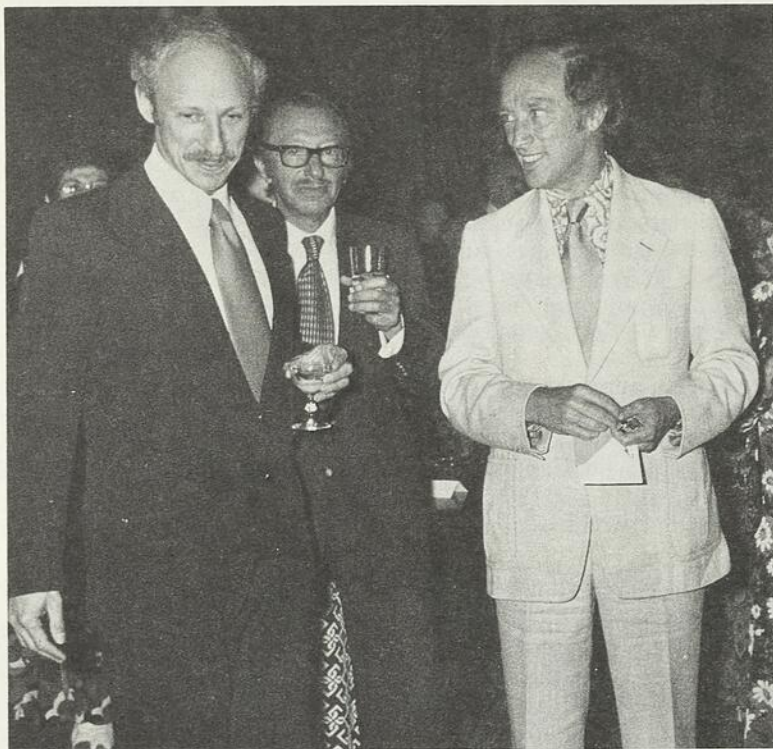
SON HON. LE JUGE HAROLD LANDE



De gauche à droite: Son Hon. le Juge Harold Lande, Vice-Président National Honoraire, recevant des mains de M. Monroe Abbey, C.R. — ancien Président du Congrès Juif Canadien et actuel Président Honoraire — un témoignage de la reconnaissance de la communauté juive pour ses 40 années dédiées au Congrès Juif Canadien.

Le parchemin offert au Juge Lande se lit: "en reconnaissance de 40 ans de distingués services au Congrès Juif Canadien. Sa contribution au judaïsme canadien et à ses concitoyens de toutes croyances, lui a valu une gratitude immuable et un profond respect. Cette 17ème Assemblée Plénière lui présente ses hommages et sa reconnaissance ainsi que l'expression de sa haute estime et sincère affection."

M. LE PROF. PERRY MEYER
Président du Comité Exécutif National du
Congrès Juif Canadien



Le Très Hon. Pierre-Elliott Trudeau, Premier Ministre du Canada, en compagnie de gauche à droite, de M. le Prof. Perry Meyer et de Son Hon. le Juge Harold Lande.

M. Perry Meyer, C.R., Président du Comité Exécutif National du Congrès Juif Canadien.

B.A. Université McGill; B.C.L. Université McGill avec honneurs de première classe. Diplômé d'études françaises de l'Université de Grenoble. Membre du Barreau en 1954 et du Cabinet Meyerovitch, Lévy, Meyer et Goldstein. Conférencier en matière de preuve et de procédure à la Faculté de Droit de l'Université McGill; Professeur associé en droit à ladite Université et professeur titulaire depuis 1968. Conseiller légal du Cabinet Meyerovitch et Goldstein; Conseiller de la Reine en 1973; Membre du Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec 1964-1971; Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur 1967-1970; Membre de l'Office de Révision du Code Civil; Membre du Conseil des Universités du Québec Septembre 1972; Président de plusieurs conseils arbitraux en matière de travail et de comités de conciliation au fédéral et au provincial.

Membre élu de l'Académie Nationale des Arbitres en Octobre 1972; Arbitre officiel du Conseil Consultatif du Travail et de la Main-d'Oeuvre; Membre unique de la Commission d'Enquête du Collège Loyola en Janvier 1970; Membre du Sénat et de l'Assemblée des Gouverneurs et du Comité Exécutif de l'Université McGill 1970 et 1971-1973; Membre du Comité de Rédaction du "Journal of Legal Education", publié par l'Association of American Law Schools 1971-73; Professeur à la Faculté Internationale pour l'Enseignement du droit comparé Strasbourg; Membre du Barreau de direction du Centre de Recherches en Relations Humaines de Montréal. Membre du Barreau de Montreal; de l'Association Québécoise pour l'Étude Comparative du Droit; de l'Association Canadienne du Barreau; de l'Association Internationale de droit comparé; de "International Law Association"; de "Canadian Association of Comparative Law"; de "Law and Society Association"; de "International Association for Philo-

sophy of Law and Social Philosophy"; de "National Academy of Arbitrators"; de "Society of Public Teaching of Law".

Désigné en 1968 "compagnon" en tant que seul canadien participant de l'Institut des Recherches en Sciences Sociales, parrainé par l'Association Américaine des Ecoles de Droit et Society Association at University of Denver.

Publications: articles périodiques en matière de procédure, banqueroute, droit international privé, jurisprudence, etc.

Sujets enseignés: procédure civile, la preuve, système judiciaire, jurisprudence, banqueroute, assurance, droit du travail, droit comparatif, droit familial.

Ancien Président et Président d'Honneur du Cercle Juif de Langue Française; ancien membre de l'Exécutif National du Congrès Juif Canadien; Trésorier National du Congrès Juif Canadien 1971-74 et Président élu du Comité Exécutif National du Congrès Juif Canadien à l'Assemblée Plénière du mois de Juin 1974.

SIGMUND UNTERBERG . . .

(Suite de la page 21)

à servir le nouveau Comité sous la direction de notre nouveau président M. Sydney Harris, notre nouveau président du Comité Exécutif le Prof. Perry Meyer, et le nouveau directeur exécutif M. Alan Rose, et également fournir mon assistance au nouveau, jeune et capable contrôleur, M. Murray Brass.

Ce serait une erreur de ma part, de désigner des individus, parmi ceux, si nombreux, pour lesquels j'éprouve une profonde appréciation et affection et je ne veux point courir de risques d'omission.

Aussi, je désire adresser tous mes remerciements à vous tous, pour l'honneur dont vous m'avez comblé aujourd'hui et à M. Sol Kanee, Prof. Perry Meyer, M. Saul Hayes et M. Murray Spiegel.

Je leur adresse mes sincères remerciements, pour leurs mots aimables de reconnaissance et exprime encore une fois, ma gratitude pour avoir été associé durant si longtemps, à une oeuvre aussi vitale."

M. ALAN ROSE, DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL DU CONGRÈS JUIF CANADIEN



M. Alan Rose, Directeur Exécutif National du Congrès Juif Canadien

Au cours de la 17^{ème} Assemblée Plénière du Congrès Juif Canadien, tenue en l'Hôtel Royal York de Toronto les 15-18 juin 1974, M. Alan Rose, Directeur Exécutif National Adjoint du Congrès Juif Canadien, fut désigné en tant que Directeur Exécutif National.

M. Alan Rose, né en Ecosse, poursuivit ses études élémentaires, secondaires et universitaires, en Angleterre et notamment à l'Université de Londres.

Il servit Israël durant la Guerre d'Indépendance en qualité de volontaire avec le titre de "Task Commander".

Immigré au Canada, il y fut le représentant de l'Agence Juive de 1960 à 1965. Directeur des relations publiques conjointes de la Fédération Sioniste Canadienne et du Congrès Juif Canadien de 1965 à 1968.

De 1968 à 1970, il fut transféré en tant que Directeur Exécutif auprès de "United Israel Appeal Inc."

De 1970 à 1972, il remplit les fonctions de Directeur Assistant du Congrès Juif Canadien et en 1973, il fut nommé Directeur Exécutif Adjoint National du Congrès, pour enfin être promu à son nouveau poste de Directeur Exécutif National du Congrès.

M. Alan Rose s'est toujours dévoué à la cause du Judaïsme aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Il représenta en de très nombreuses reprises le Congrès Juif Canadien aux conférences internationales qui se tinrent à Londres, Bruxelles, Genève, Paris, New York et en Israël.

Continuateur de M. Saul Hayes, C.R., O.C., LL.D., ancien Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien, M. Alan Rose en est aussi le bril-

LETTRES D'ISRAËL

par notre correspondant
Z. S. PEREZ

La vie et les événements:

Vous suivez, à travers la presse quotidienne, les événements qui se déroulent en Israël et alentour; tour à tour vous êtes saisis par l'inquiétude ou bien vous vous accrochez à un soupçon d'espoir à l'annonce qu'un personnage important va réussir à arranger les choses, à rapprocher les protagonistes du conflit israélo-arabe, mais soudain tout semble voué à l'échec, tout paraît en train de craquer.

La séparation des forces à la frontière nord?

Vous vous demandez pourquoi on ne parvient pas à la concrétiser à l'exemple de ce qui s'est passé à la frontière de Suez, tant d'efforts déployés dans ce sens vont-ils aboutir à un cuisant échec?

Naturellement vous voyez ça de loin, ici, sachez-le, on ne perd pas l'espoir de les voir couronnés de succès, car, pour sa part, Israël a consenti à faire de grandes concessions, dans la limite évidemment où le permettent les soucis de sécurité essentielle, désireux qu'il est d'en finir avec cette situation qui n'est ni la guerre, ni la paix et qui se prolonge depuis 26 ans.

Vous avez su, sans doute, que le Gouvernement israélien d'aujourd'hui est un gouvernement de transit qui demeure à la barre de commandement avec la même équipe constituée après les élections générales de fin décembre dernier et qui cédera le pas quand M. Itzhak Rabin, ancien chef d'Etat major, ancien ambassadeur à Washing-

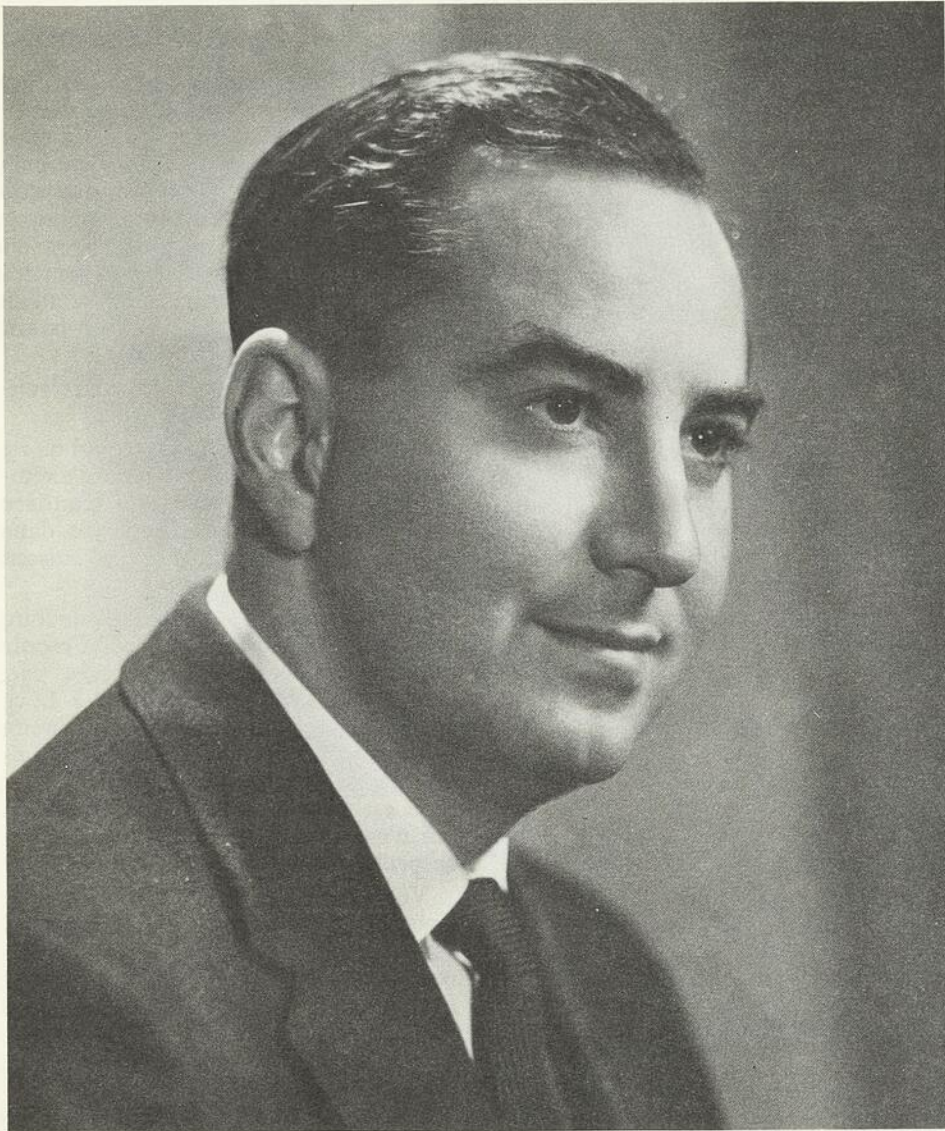
(Lire la suite à la page 24)

lant disciple et a déjà donné au sein du Congrès et toutes autres organisations qu'il dirigea précédemment, la preuve de ses hautes qualités d'administrateur sagace et de haut dirigeant clairvoyant aux vues larges et au jugement sûr.

M. Alan Rose est également un grand canadien, grand patriote qui connaît à fond les problèmes de son pays et de la communauté juive qui y vit d'un océan à l'autre.

Parfaitement bilingue, M. Alan Rose assumera la direction des intérêts de la communauté juive aussi bien au Canada qu'au Québec avec la très grande compétence qu'on lui connaît déjà.

Me MURRAY B. SPIEGEL, C.R., VICE-PRÉSIDENT NATIONAL



Me Murray B. Spiegel, C.R., Vice-Président National du Congrès Juif Canadien pour la Région de l'Est.

Me Murray B. Spiegel, C.R., fit ses études secondaires au Lycée Baron Byne et ses études universitaires à Sir George Williams et ensuite à l'Université McGill, B.A., B.C.L., en obtenant les honneurs de première classe.

Il est membre du Barreau de Montréal — Québec — et de l'Association de Bienfaisance des Avocats ainsi que de la Synagogue Shaar Hashomayim, du Club Montefiore et du Pinegrove Country Club dont il est membre de l'Assemblée des Directeurs — Valedictorian Université Sr. George Williams — Gold Key Debator Université McGill, Finaliste de la Coupe Papi-neau, Université McGill.

Très actif dans le domaine commu-

nautaire, il fut Président de la Ligue Anti-Diffamation; Vice-Président du Congrès Juif Canadien, Région de l'Est; Président du Comité Conjoint des Relations Communautaires de la Région de l'Est; Président National du Comité Conjoint des Relations Communautaires; membre de l'Assemblée des Fiduciaires de l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal; Gouverneur du Y.M.-Y.W.H.A.; membre de l'Exécutif du Congrès Juif Canadien; Président de la Région de l'Est du Congrès Juif Canadien et Vice-Président National de la Région de l'Est du Congrès Juif Canadien élu lors de l'Assemblée Plénière de Juin 1974.

LETTRES D'ISRAËL . . .

(Suite de la page 23)

ton, aura formé une nouvelle coalition, durable peut-être et, dans ce cas, de nouvelles élections ne seront pas nécessaires.

En tout cas, Israël avec une bonne direction à sa tête, devra se préparer à des tâches importantes et prendre, prochainement, des décisions capitales qui marqueront profondément son avenir.

Le désir de paix d'Israël est réel, effectif et en s'y appuyant, le Secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger est en train de faire la navette entre les capitales du Proche Orient, pour tirer le maximum des uns, persuader les autres, usant de son influence et même de son charme de fin diplomate, associant les Soviétiques à des efforts qu'il ne voudrait pas voir contrecarrés, enfin se promettant certainement, qu'il n'abandonnerait la région qu'une fois l'accord de séparation des forces israélo-syriennes signé en bonne et due forme.

Mais voilà, à part l'intransigeance dont fait preuve le Président syrien, des forces malfaisantes cherchent à porter un coup fatal aux démarches du Secrétaire américain: on continue à tirer sur les forces d'Israël, au Hermon, et d'autre part les activités terroristes ont marqué une recrudescence déplorable.

Les bandes à Djabril et à Haouatma qui partent du Liban, se sont juré de semer l'épouvante dans les villages frontaliers israéliens et leur coup réussi de Kiryat-Shmoné (la cité des huit héros tombés à Tel Hai, dans la Galilée, dont Trumpeldor, le combattant manchot) que les Nations n'ont pas condamné énergiquement, ce coup qui a coûté la vie à 18 paisibles habitants du village (parmi lesquels des femmes, des enfants qu'on jetait par les fenêtres, des vieillards), les a encouragé à redoubler d'ardeur et à répéter l'opération, cette fois, à Maâlôth, à 8 kms de la frontière libanaise. Le bilan a été tragique et le monde entier, à part les pays arabes et les pays communistes, en a eu connaissance, dans l'émotion et dans un mouvement de protestation qui gagnerait à s'amplifier parce que la conscience universelle ne doit pas se taire, même quand l'intérêt égoïste ne cesse d'ébranler les bases même de la vraie civilisation.

Depuis 26 ans, le drame est quotidien en Israël, qui se défend pourtant et courageusement. Ce petit pays, si grand pourtant par sa contribution

(Lire la suite à la page 25)

LETTRES D'ISRAËL . . .

aux hautes valeurs de la morale et de l'esprit, garde quand même l'espoir de lendemains paisibles.

Que les mauvais conseillers se taisent et un tel espoir pourra trouver un terrain favorable à sa réalisation.

QUAND DU CANADA SORT LA THORA

La Thora sort du Sion. L'an dernier pourtant, elle était sortie d'Amérique et, cette année, un peu plus au nord, du Canada.

Oui, du Canada. On en a eu la preuve au Concours Biblique International de la Jeunesse Juive qui s'est déroulé au Jour de l'Indépendance. Le jeune Haim Werner, 14 ans et demi, fils d'un négociant en vêtements de Toronto, a réussi à remporter la palme

(suite de la page 24)

en battant deux concurrents israéliens d'un demi point uniquement. La performance (nous employons des termes sportifs, ce concours n'est-il pas un sport intellectuel de premier plan?) du lauréat démontre que la Diaspora n'est plus "quantité négligeable": c'est la deuxième fois qu'on la voit se mettre en tête et battre Israël sur son terrain, pour ainsi dire.

Bravo donc le Canada et quant à Israël, eh bien, il fera mieux la prochaine fois.

Une fête nationale sans éclat

Avant de terminer notre lettre, signalons que la fête de l'Indépendance

cette année n'a pas revêtu l'éclat des années passées: pas de revue militaire, pas de feux d'artifices. Une joie, certes, mais mitigée d'une tristesse bien compréhensible. Israël est comme assiégé par la haine de ses voisins qui reçoivent des encouragements de partout, ce qui raidit leurs positions, ce qui durcit leur coeur, comme à l'époque des Pharaons.

N'empêche que les touristes sont arrivés, cette année aussi, et, en coude à coude, avec les Israéliens, ils ont médité sur la vie et sur l'avenir.

Ce pays que des mains juives ont fécondé, sorti de la boue et de l'herbe folle, verra passer toutes les mauvaises choses qui lui arrivent depuis 26 ans.

Ni la patience, ni le courage ne lui font défaut. S'appuyant sur une Histoire plusieurs fois millénaire, il attendra son jour de bonheur.

Proche, proche, malgré tout.

SAVEZ-VOUS QUE . . .

—Au kibboutz Aylon on a planté du café. Oui du café, brésilien, de grande qualité. L'essai a donné d'excellents résultats: 120 Kgs pour 6 dounams, le grain a la grosseur d'une cerise et une écorce rouge l'enrobe. On projette de planter, de planter encore et on espère qu'un jour les Israéliens se délecteront de leur propre café, le "golda" comme on l'appelle.

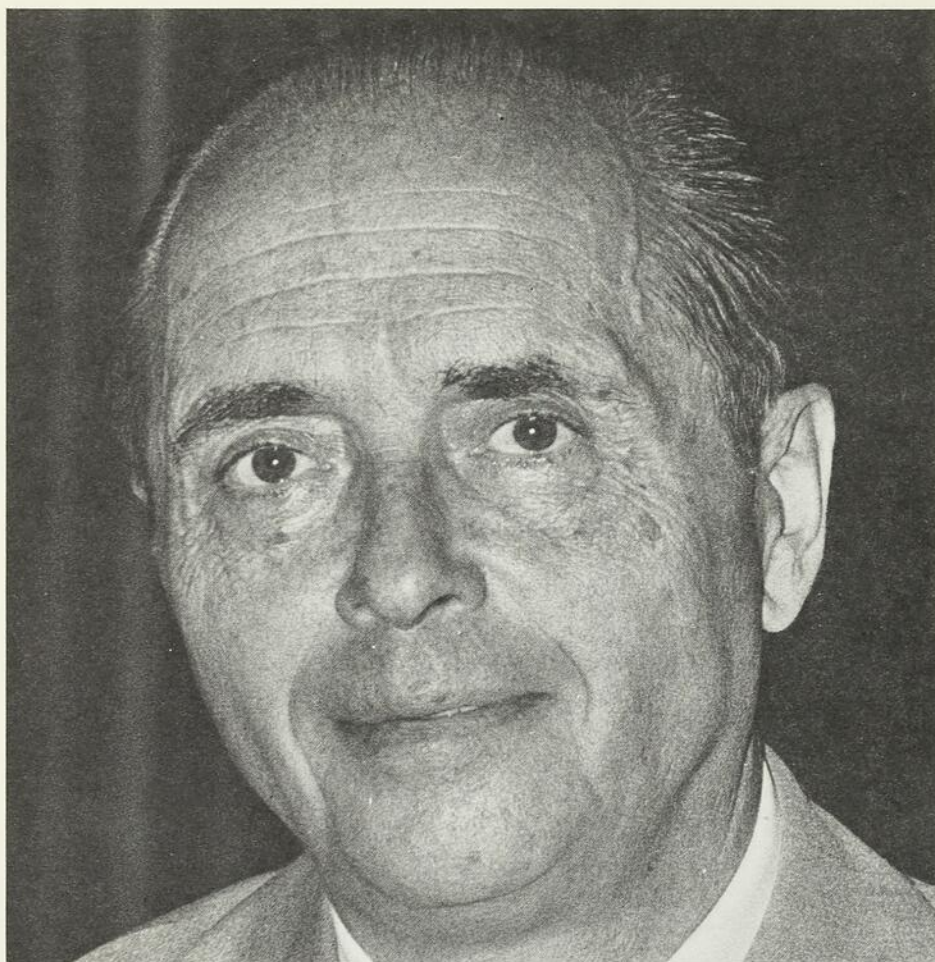
—L'Israélien travaille plus et produit moins que l'Européen. Des chiffres? Le premier: 228 jours par an, le second: 216. Est-ce à cause du climat? Peut-être. Il est vrai qu'il y a aussi les grèves tournantes de ces dernières années. Il n'en demeure pas moins que la chose préoccupe le Centre Technologique du Technion de Haïfa qui voudrait bien trouver un remède à la carence israélienne.

—L'énergie nucléaire, on en parle aussi en Israël, comme un peu partout, au moment où le pétrole est l'objet d'un chantage politique et où certains pays sont amenés à faire maints salamalecs pour ne point en être privés. Il est bon de savoir l'opinion du Professeur Teller, le père de la Bombe à Hydrogène: les réservoirs de pétrole dans le monde s'épuisent et de toutes les solutions pour pallier à son défaut, la meilleure, la plus réaliste nous sera donnée, dans un avenir prévisible, par l'énergie atomique. Il est possible de tirer profit

(Lire la suite à la page 26)



M. Nahum Wilchesky, Trésorier National du Congrès Juif Canadien.



M. Léon Teitelbaum, Président de la Région de l'Est du Congrès Juif Canadien, qui vient d'être désigné par la 17ème Assemblée Plénière.

LETTRES D'ISRAËL . . .

(Suite de la page 25)

des piles fonctionnant en ce moment dans le monde. De plus, cette énergie n'est pas chère, est abondante et sûre, on ne demande pas davantage,

En Israël, une pile de 600 mégawatt est considérée avec une attention particulière, le pays étant trop petit pour adopter la pile à 1000 mégawatt.

A suivre de près.

—La saison agrumicole vient de se terminer, accusant un déficit par rapport à 1972/73. Voici des chiffres, au 30/4/74:

1971/72: 44.540.000 de caisses
 1972/73: 44.130.000 de caisses
 1973/74: 41.660.000 de caisses
 comprenant des oranges Jaffa, des pamplemousses, des rondes (Washington), des citrons, des "Valencias".

* * *

Les idées et les faits

LA REFORME DES POETES
 A LA QUESTION "QUI EST
 JUIF?"

Cette question est toujours sur la sellette de l'actualité en Israël, malgré les graves problèmes qui assaillent le pays.

Elle s'était imposée dans tous les débats, ces dernières années, débats religieux, politiques, et avait même causé maintes inquiétudes aux partis et au Gouvernement.

Un certain temps, on croyait qu'elle était devenue plus claire, qu'il était possible de savoir "qui est Juif?" ou comment on pouvait le devenir, si l'on avait envie.

Mais voici qu'on repose de nouveau, cette question! Ce qui donne la preuve que la chose n'est pas aussi facile qu'on l'imagine. A moins de sortir du cadre "halakhique" ou administratif, eh bien, sortons, allons consulter des écrivains, des poètes. Cela nous revifiera:

Emmanuel Berl, romancier, historien et journaliste de grande réputation,

a écrit dans un de ses récents livres ("A contretemps") (1):

—Est Juif qui est juif.

Comme il y a, dans les pays de forte assimilation, des Juifs qui s'oublient, se renient ou même se laissent prendre dans les filets de l'apostasie, Berl a retouché sa formule:

—Est Juif qui le reste.

L'ancien directeur de "Marianne" admet que *Juifs ou non, les hommes peuvent avoir perdu leur foi, se dire, se croire athées, tourner même en ridicule les rites de la religion par eux délaissée, et garder néanmoins envers ses traces un attachement qui peut aller au-delà du respect.*

Avant la guerre de 39/45, feu Edmund Fleg nous avait enseigné dans un poème admirable POURQUOI ON ETAIT JUIF, alors qu'il était, dirons-nous aujourd'hui, tout à fait clair comment on devait l'être.

C'était comme une prophétie lancée aux quatre vents du monde, c'était l'annonce de la paix du monde, celle du loup faisant bonne compagnie avec l'agneau.

Mais c'est un poète yiddish soviétique (victime de la terreur stalinienne) Itzik Féfer, qui a su donner cette explication du Juif, de son âme et de son esprit:

L'épée du massacre et du crime
 N'a pas mis fin au Peuple choisi
 Qui crut, et constamment grandit.
 Elle n'a pas tué ma liberté,
 Sous ma menace, j'ai crié:
 Je suis Juif!
 Pharaon, Aman et Antiochus
 N'ont pas eu raison
 De ma fierté. Mon honneur
 S'affirmera à chaque génération.
 Mon esprit n'a pas cédé
 A la vision du bûcher de Madrid,
 Et ma louange s'est élevée:
 Je suis Juif!

* * *

Le poète est long. Il évoque Bar Kokhba, Rabbi Akiva et Isaïe le prophète, qui ont allumé le feu de son amour, et Salomon, le roi et Halévy, le poète, qui lui ont fait entendre les sons de l'enchantement et de la sagesse.

Je suis Juif!

Nous le sommes tous et, un peu partout dans le monde, l'on se demande comme Paul Elridge(2): quel sorte de Juif, est-ce donc?

(1) Gallimard, Paris.

(2) Poète américain cité dans l'Anthologie juive de Fleg.

LES LIVRES

UNE TRILOGIE BIBLIQUE SUR LE DRAME DE LA VIE: JOB, L'ECCLESIASTE, ISAIE

par O. Camhy

Grassin, éditeur — Paris

JOB. — L'auteur divise le livre de Job en deux parties non seulement distinctes mais diamétralement opposées. La première, en prose, nous présente un Job qui malgré les épreuves cruelles qu'il a subies est resté fidèle à Dieu sans élever la voix et Dieu, en retour, le récompense matériellement pour cette fidélité. Il récupère au double tout ce qu'il a perdu. La deuxième partie, en vers, nous présente, au contraire, un Job révolté, un Job qui incarne l'humanité souffrante. Les amis de Job sont de petits bourgeois attachés à leurs traditions et ils s'insurgent contre Job le révolté. Leur argument, qui pour eux est inattaquable, est le suivant : Dieu étant la justice même, ceux qu'il punit sont nécessairement des pécheurs

et comme Job est puni il s'ensuit nécessairement qu'il a péché. Job le révolté s'élève contre cette méthode aberrante de raisonner et de conclure, car il sait, et il l'affirme avec force, qu'il n'a pas péché. Il ne renie pas Dieu, il lui reste fidèle, mais il veut savoir pourquoi des justes sont persécutés, pourquoi Dieu tolère une telle injustice.

En conclusion, Job finit par concevoir un Dieu épuré des préjugés humains et très au-dessus des discussions terrestres.

L'ECCLESIASTE OU QOHELETH. — Qohéleth n'est ni poète, ni sentimental comme Job, mais un révolté paisible, presque silencieux, qui ayant consulté l'histoire et la marche de la nature depuis la création est arrivé à cette conclusion : Génération va et génération vient, mais la terre reste immobile, c'est-à-dire que les lois de la nature sont éternelles, immobiles et que toute révolte, toute recherche dans le domaine de la justice et de la moralité sont vaines, par conséquent : Vanité des vanités, tout est vanité.

Lui aussi a vu des justes périr

dans leur justice et des méchants survivre dans leur méchanceté. Mais qu'y faire? Puisqu'il en est ainsi, il n'y a pour Qohéleth qu'une voie à suivre, celle de l'équilibre, qui est une loi de la nature; ni privations d'un côté, ni excès de l'autre.

ISAIE. — Voici, enfin, le prophète de l'espérance. Il ne cherche pas Dieu dans d'âpres discussions comme Job. Dieu est tout près de lui. Dans ses sermons un peu trop sévères à l'adresse de son peuple, il ne cesse de répéter : Ainsi parla Yahveh. Il ne proteste pas non plus comme Qohéleth une résignation totale aux méfaits de la nature humaine, ou mieux de la nature tout court, puisqu'il prédit qu'à la fin des jours le loup cohabitera avec l'agneau. Ce sera l'ère finale de la paix universelle.

L'ouvrage de M. Camhy est illustré par Maxe Nordeau et Devi Tuszynski.

* * *

LE BRUIT DES AUTRES par Jacques Sabbath

Editions Albin Michel — Paris

Un recueil de nouvelles. Des histoires qui se passent ici et là et dont la mince trame sert d'indice surtout pour ce qui est de la précarité de nos démar-

(Lire la suite à la page 28)



Me Joseph Nuss, Président de la section française du Congrès Juif Canadien, au cours de son allocution, entouré de gauche à droite, du Dr. Samuel Lewin, ancien directeur exécutif de la région de l'est du Congrès Juif Canadien; M. Léon Teitelbaum, Président de la Région de l'Est du Congrès Juif Canadien; Me Murray Spiegel, C.R., Vice-Président National du Congrès Juif Canadien, Région de l'Est.

ches, de la futilité subtile ou absurde de nos parti-pris, décisions, phobies et manies, idées-fixes, désirs assouvis ou frustrés.

Certes, les personnes arpentant leur espace sont munies de la vérité psychologique requise. Elles ont aussi une densité, un relief sociaux. Ce sont des comptables ratés, des mères de famille, des déclassés, des mini-retraités, de jeunes femmes divorcées, des enfants insupportables et supportés avec délicates, bref, des êtres humains comme nous en rencontrons journallement. Mais, en-deça et au-delà de ces profils et de leur gestuelle s'élève une sorte de rumeur qui ponctue les images et les mots d'une manière différant de l'articulation évidente. Ce sont des contrepoints invisibles, mais non pas inaudibles pour qui sait écouter ces bruissements linéaires. Cette dichotomie et cette altération superposée de direction et de sens confèrent un charme particulier à ces pages.

Un seul des contes du recueil est explicitement juif, se passant à Jérusalem. Le narrateur est invité à faire un séjour dans une famille de la Ville Sainte. Il a l'impression d'être en banlieue ou, en tout cas, à la périphérie de la cité. Il aimerait bien connaître le centre, se mêler à la foule des artères névralgiques, jouer du coude à coude, de la promiscuité des rues animées. Mais il n'arrive jamais à découvrir ce centre. Son hôte lui explique — et finit par le persuader — que cela n'existe pas, que Jérusalem, édifiée sur des collines, a cette particularité que sa périphérie contient — à son insu — son centre au lieu de l'entourer. Ce n'est évidemment pas un compte rendu réaliste dans l'ordre de la topographie de la capitale d'Israël. C'est néanmoins l'une de ses dimensions ou, si l'on veut, de ses avatars.

Une aventure galante esquissée, sans aboutir, ni le vouloir dans les pas-perdus de la gare de Lyon, situe l'équivalence des choses arrivées ou pas arrivées. L'obsession isophonique et les déconvenues de logement d'un pauvre type — raseur patenté — étoffe des discours d'une curieuse synthèse entre le misérabilisme et la pédanterie dans le bureau d'un rédacteur en chef à la fois excédé et méditatif.

Il y a constamment, dans cette prose, un humour sous-jacent qui, pour ainsi dire, harmonise en allegro ma non troppo un récit qui ne rapporte rien de bien joyeux et aurait pu, dans un autre style et sous une autre plume, se charger de mélancolie ou d'amertume.

Il paraît qu'il y a un espoir ou un projet de reprise de la nouvelle, tombée en désuétude — on se demande pourquoi — à peu près depuis Henri Duvernois, conteur célèbre, vers la fin des années 20.

Si c'est le cas, le tout récent apport de Jacques Sabbath en raison de sa qualité, est un stimulant sur la voie d'un tel "retour à Maupassant".

* * *

LE CAPITAINE STEPANOV FAIT ESCALE A ROME

par Louis Guérane

Jean Dullis, éditeur — Paris

L'aventure a ici moins d'intérêt que les informations sur la condition des combattants soviétiques libérés par la victoire sur l'hitlérisme et qui, pour beaucoup, furent accueillis au retour comme des déserteurs et traités comme tels.

Pressentant ce qui l'attend, Stepanov choisit de ne pas rentrer et se trouve engagé dans une suite d'aventures qui, pour être "presque vraies" n'en relèvent pas moins de la fantaisie de l'auteur. La rareté des dialogues donne trop souvent au récit une apparence de rapport.

RENAISSANCE DES ÉGLISES LOCALES: ISRAËL

par René Laurentin

Editions du Seuil — Paris

Les chrétiens en Israël se trouvent pour la première fois dans cette contrée depuis le dix-neuvième siècle, comme une minorité parmi les juifs. Ce qui résulte, religieusement et culturellement, de cet état de choses, la relative ouverture du milieu chrétien au judaïsme, les contacts et l'interpénétra-

tion, tout cela est dit et analysé avec une franche et vibrante sympathie pour la réalité israélienne.

Le chapitre introductif, intitulé "du côté du judaïsme" a trait à la vie religieuse juive. Il révèle une profonde connaissance de la sphère religieuse du judaïsme. Il pourrait être étudié avec profit par quantité de juifs émettant au sujet des juifs religieux d'Israël de manière schématique des approximations douteuses, voire des absurdités. Un bon petit livre, appelé à animer — et non seulement à garnir — une bonne bibliothèque juive.

DIALOGUE AVEC DES ALLEMANDS

par Asher Ben Natan

Editions Plon — Paris

Asher Ben Natan, l'ambassadeur d'Israël en France, a représenté son pays en Allemagne après la difficile reprise des relations israélo-allemandes et partant judéo-allemandes.

Au cours de cette mission historique de "retrouailles" dramatiques, le diplomate ne s'est pas contenté de l'exercice de ses fonctions dans le cadre donné, protocolaire et officiel. Il est entré, en militant, en contact avec la foule allemande et l'a parfois heurtée violemment ou s'est fait heurter lui-même. Ce fut notamment le cas au cours de ses altercations avec les étudiants turbulents et anti-israéliens de l'ultra-gauchisme universitaire.

Le choix de missives reçues par le diplomate, à la suite de ces débats, de la part de correspondants de tout âge, de divers milieux sociaux et de diverses couches politiques — y compris de nazis persévérants et d'anciens nazis repentants — constitue un très intéressant compte rendu de la mentalité et des réactions des Allemands d'aujourd'hui, confrontés avec leur passé et engagés dans leur présent.

BULLETIN DU CERCLE JUIF DE LA LANGUE FRANÇAISE

Publié par le

CONGRÈS JUIF CANADIEN

1590 Avenue McGregor, Montréal H3G 1C5

Tél. 931-7531

Rédacteur en chef:

VITTORIO RODRIGUEZ, L.D. (Sorbonne)

Dépôt légal — Bibliothèque Nationale du Québec